

Politique migratoire
Chronique
d'une dérive
annoncée

Genève
La droite veut
accroître la
précarité des
chômeurs

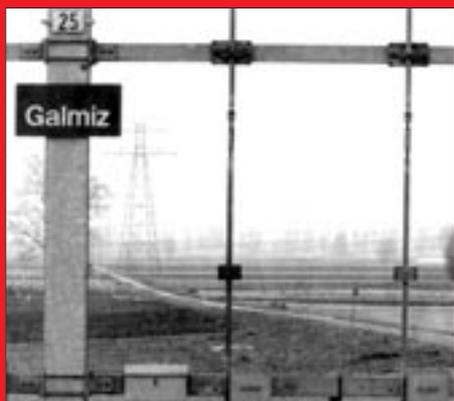
Vaud
La gauche
gouvernementale
«comprime» les
services publics

Allemagne
L'Est débarque
sur le marché
du travail

Moyen Orient
Le Liban... et
bien au-delà

France
Les lycées
dans la rue

Les immigré.e.s, premières victimes de la mise en concurrence sauvage



Environnement :
l'offensive bourgeoise
marque des points

SOMMAIRE

Perspectives	
Le tocsin de la construction	2
Brésil: un gouvernement corrompu	2
Actuel	
Politique migratoire: chronique d'une dérive annoncée	3
Brèves	3
Suisse	
Genève: la droite veut accroître la précarité des chômeurs	4
Vaud: la gauche gouvernementale « compresse » les services publics	4
Environnement: l'offensive bourgeoise marque des points	5
L'affaire de Galmiz	5
Dossier	
Les immigré-e-s, premières victimes de la mise en concurrence sauvage	6-7
Rachat d'actions et « libre circulation »	6
Questions... sans réponses?	7
International	
Allemagne: l'Est débarque sur le marché du travail	8-9
Le Liban... et bien au-delà	9
France: les lycées dans la rue	10
Brèves	10
Ecouter·Voir·Lire	
<i>Une philosophie marxiste du langage</i> , de Jean-Jacques Lecercle	11
<i>L'Avare</i> , de Molière: une pièce qui peut faire réfléchir sur notre société	11
En bref	11
Agenda	11
Dernière	
Irak: une occupation conçue pour durer	12

IMPRESSUM

La brèche

www.labreche.ch

redaction@labreche.ch
 abonnement@labreche.ch
 tél. 021 621 89 87
 case postale, 1000 Lausanne 20
 CCP 17-247469-2
 Parution mensuelle

Abonnement annuel: Fr. 20.–
 Abonnement de soutien: dès Fr. 50.–

Editeur responsable: J.-F. Marquis

Comité de rédaction:

Daniel Bonnard, Michela Bovolenta, Pierre-André Charrière, Denise Chervet, Carmen Crisan, Geneviève de Rham, Paolo Gilardi, Wyna Giller, Alain Gonthier, David Gyax, Robert Lochhead, Jean-François Marquis, Philippe Martin, Cécile Pasche, Alessandro Pelizzari, Roger Raemy, Lionel Roche, José Sanchez, Agostino Soldini, Charles-André Udry, Joël Varone, George Waardenburg, Urs Zuppinger, Guy Zurkinden.

La brèche est éditée par le Mouvement pour le socialisme (MPS). Les idées qui s'y expriment ne représentent cependant pas nécessairement le point de vue du MPS.

Le tocsin de la construction

Les entrepreneurs veulent dynamiser la convention collective de travail (CCT) de la construction. Cela concerne l'ensemble des salarié-e-s.

JEAN-FRANÇOIS MARQUIS

Un nouveau palier est en train d'être franchi dans la guerre sociale menée par la classe dirigeante de ce pays. Les bénéfices faramineux annoncés par les grandes entreprises cotées à la Bourse de Zurich (43 milliards en 2004 contre 30 en 2003) juxtaposés à la baisse du pouvoir d'achat, au chômage ainsi qu'aux avancées de la précarité et de la pauvreté (+10% de demandes d'aide sociale à Zurich en 2003) offrent un instantané des coups déjà portés. Mais cela ne suffit pas.

Fin janvier, la Société suisse des entrepreneurs (SSE) a présenté ses revendications pour la convention collective de travail (CCT) de la construction (gros œuvre), qui arrive à échéance en septembre 2005. Elle veut une CCT entièrement renouvelée, offrant une «marge de manœuvre élargie»: «l'employeur bénéficiera d'une flexibilité accrue pour recourir aux services de sa main-d'œuvre...» (Journal suisse des entrepreneurs, 26.1.2005)

Si l'on décrypte, cela donne ceci. Les surcapacités structurelles dans la branche, accentuées par l'intégration dans le marché européen, exacerbent la concurrence et la pression sur les prix. Pour consolider leurs marges, les entrepreneurs, en particulier les gros donneurs d'ordre, sont décidés à transférer cette pression sur les salariés, en passant par les différents intermédiaires (sous-traitants, etc.). Il faut donc dynamiser les protections de la CCT actuelle et faire du dumping salarial et social la norme (cf. *La brèche* N° 7). Concrètement, la SSE revendique: le démantèlement des salaires minimaux, l'annualisation complète du temps de travail et la semaine de six jours, la suppression de la protection contre les licenciements en cas de maladie, etc. «La marge de manœuvre des entreprises n'est bien entendu pas illimitée. Elle est clairement délimitée par le [Code des obligations] et le droit du travail», précise la SSE (*JSE*, 26.1.2005). Qui expose par la même son objectif: réduire la CCT au minimum légal, rachatique.

Pour mesurer la portée de cet assaut, il faut avoir en tête quelques réalités. La CCT de

la construction est de force obligatoire pour toute la branche. Elle couvre environ 100'000 salarié-e-s. Elle a longtemps servi de point de repère dans le second œuvre. Elle est donc numériquement une des plus importantes de Suisse. Plus déterminant: elle a préservé un ensemble de droits pouvant protéger les salarié-e-s: salaires minimaux liés à la qualification, limites à la flexibilité, retraite anticipée dès 60 ans. Chacun de ses renouvellements est marqué par des actions collectives des salariés. En novembre 2002, c'est une grève nationale qui a arraché la retraite anticipée. C'est de ce «mauvais exemple» dont l'ensemble du patronat veut se débarrasser.

La charge de la SSE n'est donc pas une foucade. Elle est préparée dans la branche depuis 2003: les patrons ont multiplié les vides conventionnels – plâtriers-peintres, menuisiers, charpentiers – «encerclant» le «noyau dur» du gros œuvre. Le président de la SSE, Werner Messmer – conseiller national radical thurgovien, partisan de l'abolition du droit de recours des associations écologistes (cf. p.5) – est membre des comités de l'Union patronale suisse et d'économiesuisse. La concertation ne fait pas de doute. D'autant plus que cette attaque intervient dans un contexte européen, que l'économiste en chef de la Morgan Stanley, Stephen Roach, analyse ainsi: «Lentement mais sûrement il y a davantage de flexibilité dans le marché du travail européen – grâce à l'abolition de la semaine de 35 heures, l'encouragement donné au travail à temps partiel ainsi qu'au travail temporaire et grâce à la pression exercée sur les syndicats.» (*Finanz und Wirtschaft*, 16.2.2005). En clair, le contexte est celui de défaites cumulatives des salarié-e-s à l'échelle européenne, qui encouragent chaque bourgeoisie à aller plus loin pour conserver ses avantages compétitifs.

La déclaration de guerre de la SSE tombe alors qu'en septembre également aura lieu la votation sur le «paquet» libre circulation/mesures d'accompagnement (cf. pp.6-7). Le 1^{er} février, Hansueli Scheidegger, responsable national du secteur de la construction pour Unia, s'est publiquement demandé si «la SSE veut [...] vraiment que la campagne de vote soit

éclipsée par les revendications des travailleurs de la construction», agitant la menace, dans ce cas, d'un Non sortant des urnes.

L'étrange argument, pour un syndicaliste, suggère un «compromis»: Unia continue à défendre le OUI au «paquet» et la SSE révisé sa copie. Ce n'est pas sur cette voie que se construira la mobilisation des salariés. Et c'est sans rapport avec la détermination des entrepreneurs. Evidemment, ceux-ci ont chargé le bateau. S'ils n'obtiennent gain de cause que sur un point clé de leur plate-forme, ils pourront faire mine d'avoir fait des concessions. Alors qu'ils auront mis en marche la machine à vider la CCT de son contenu, en accélérant la différenciation entre entreprises en particulier. Cette «collision» chronologique devrait amener à une autre conclusion. Pour les employés, les mesures d'accompagnement conviennent parfaitement pour «accompagner» – c'est-à-dire pour faire accepter sans freiner – la démolition des droits des salariés, qui est leur objectif. La défense des salariés exige donc de rompre le charme de ces mesures d'accompagnement au rabais. Et d'engager une bataille conjointe, dès maintenant et jusqu'à l'automne, pour renforcer la CCT de la construction et pour une libre circulation adossée à de véritables droits sociaux et syndicaux (ce qui passe par un Non au «paquet» des Chambres, le 25 septembre). Sur ce chemin, Unia trouvera à ses côtés ceux qui prennent au sérieux les droits des salariés pour contrecarrer le despotisme patronal. ■

PS: L'autre grande CCT, de l'industrie des machines, arrive à échéance fin 2005. C'est la référence pour les patrons: un maximum de flexibilité, un minimum de droits pour les salariés et la paix du travail absolue. Pour 2005, les employeurs revendiquent tout simplement une augmentation du temps de travail (cf. p.3). Depuis longtemps, la capacité et la volonté de résistance de la FTMH (intégrée à Unia) sont imperceptibles. Rien n'indique qu'il en sera différemment cette année. Ce qui souligne l'importance de la bataille dans la construction.

Brésil: un gouvernement corrompu

L'élection du président de la Chambre des députés illustre la dégénérescence du Parti des travailleurs (PT).

CHARLES-ANDRÉ UDRY

Dans la pratique des gouvernements de «gauche», trois éléments sont révélateurs. Le premier, la composition sociale de ces exécutifs qui sont, en dernière instance, de plus en plus des gérants des grandes options du capital financier impérialiste et de sa composante nationale (en l'occurrence brésilienne). Pour ce qui a trait au gouvernement Lula, dès le premier jour, les faits ne laissent aucun doute. Des fractions importantes de la bourgeoisie siégeaient au Planalto. Par exemple, le vice-président Alencar et, surtout, le directeur de la Banque centrale, l'ancien patron «international» de la grande banque américaine Bank of Boston, détentrice d'une part significative de la dette externe du Brésil.

Le deuxième: la politique concrète menée par ce gouvernement. Ici, de même, il n'a pas fallu longtemps pour s'apercevoir que les réformes envisagées par Lula – qui est au centre du dispositif politique et non pas une marionnette – n'étaient qu'une série de contre-réformes, présentées comme «nécessaires à la modernisation» du pays. Le développement des fonds de pension – première «réforme» du gouvernement en 2003 – va aboutir à mettre des dizaines de milliers de salarié-e-s du secteur public – gagnant quelque 200 dollars par mois – dans la misère lors de leur retraite. Comparer ces derniers avec des généraux bien payés, ou des chômeurs à vie, ne justifie en rien d'appauvrir des fonctionnaires plus que «modestes».

Ce genre de comparaison relève de l'hypocrisie propre à toutes les contre-réformes.

La non-réforme agraire a conduit à «favelliser» (du terme favela) des dizaines de milliers de paysans sans-terre. Ils attendent de pouvoir occuper des terres. Ils dépendent pour manger des financements de l'Etat. Cela explique, en partie, la position «conciliatrice» du MST.

Le troisième relève des pratiques du gouvernement dans les institutions. Un fait nouveau éclaire la profondeur de la transformation organique du Parti des travailleurs (PT), le parti de Lula. Cette «renovation» remonte au début des années 1990, dans un parti qui n'a jamais eu l'assise sociale de la social-démocratie allemande (SPD) de la fin du XIX^e siècle ou du début du XX^e siècle. Ce qui enlève toute pertinence à l'analogie sur les rythmes respectifs de «bureaucratization» du PT et du SPD. La politique brésilienne est marquée historiquement par la corruption, l'achat de députés, des transferts d'un parti à un autre durant une législature, un clientélisme organisé à partir des privilèges attribués aux élus. C'est le physiologisme, selon la «science politique» brésilienne.

Un récent épisode vient illustrer la dégénérescence du PT. Depuis l'installation du gouvernement Lula, sans cesse, la direction du PT a acheté des votes bourgeois, qui ne se vendent pas pour un plat de lentilles. Un accord systématique a été passé avec le parti conservateur et réactionnaire: le PMDB. Des photos circulent dans des revues sur les enveloppes ou, plus simplement, on y détaille les avantages promis à des politiciens, afin d'obtenir des majorités au Parlement.

Dès le mois de décembre 2004 et surtout en janvier éclata une discussion publique sur qui serait le futur président de la Chambre. C'est un personnage très important – en fait le deuxième – en cas de crise gouvernementale et de disparition du Président. Lula voyage beaucoup avec son nouvel Airbus 330... qui a coûté une somme considérable.

Le gouvernement et la direction du PT proposent le député Luis Eduardo Greenhalgh, dont la réputation n'était pas brillante. Un candidat sorti des rangs du PT avait l'appui de la fraction parlementaire: Virgílio Guimarães. Guimarães résista à la direction du PT et du gouvernement. Mais il reçut l'appui d'un ancien gouverneur bourgeois, membre du PMDB, Anthony Garotinho. Toutes ces tractations donnaient l'image d'un vrai souk politique. Finalement, par 300 voix sur 498 élus fédéraux présents, s'imposa un candidat qui est l'emblème du politicien corrompu, acheteur et achetable: le député Severino Calvacanti (PP-PE). Il va présider la Chambre des députés pour 2005 et 2006, années des futures élections présidentielles et fédérales, ainsi qu'au niveau des Etats. Une défaite cuisante pour Lula. Mais ce «résultat» fut présenté par des dirigeants du PT, et même par Lula, comme une victoire, «car les trois candidats avaient l'appui du gouvernement»! Ce qui en dit long sur ce gouvernement et son président. Un président et un gouvernement qui ne font rien contre les massacres, de plus en plus féroces, des paysans sans-terre. Sans commentaire, aussi. ■

Politique migratoire : chronique d'une dérive annoncée

Les 16 et 17 mars, le Conseil des Etats examinera les projets de 6^e révision de la Loi sur l'Asile (LAsi) et de nouvelle Loi sur les étrangers (LEtr). Une escalade xénophobe et utilitariste est programmée.

LIONEL ROCHE

En mai 2004, le Conseil national avait adopté un net durcissement de la LAsi et de la LEtr (cf. *La brèche* N°1, et 2-3). Grâce au soutien des élus socialistes, acceptant le pire d'aujourd'hui pour éviter le plus pire de demain.

Blocher donne le ton

Mais considérant ces projets comme trop peu répressifs et dissuasifs, Christoph Blocher annonçait, en vue du débat au Conseil des Etats, son intention de faire une série de propositions complémentaires : en matière d'asile et pour durcir la lutte contre l'immigration illégale.

En juin 2004, ses services publièrent fort opportunément un *Rapport sur l'immigration illégale* (cf. *La brèche* N°4), renforçant l'amalgame entre politique de l'immigration et de l'asile, d'une part, et lutte contre la délinquance et le terrorisme, d'autre part.

Combattre ces deux lois par référendum s'impose. Et c'est cohérent avec le combat mené pour une libre circulation adossée à des droits sociaux et syndicaux renforcés.

Un mois plus tard, en plénières vacances estivales, Blocher fait des propositions complémentaires pour la révision de la LAsi. Elles s'inspirent largement des conclusions du *Rapport sur l'immigration illégale*. Le paquet est soumis à une procédure de consultation informelle (!), donc limitée et expéditive. Seuls les cantons, les œuvres d'entraide et les partis sont consultés. Ils ont un mois pour donner leur avis.

Fin août 2004, fort des résultats de cette « consultation », le Conseil fédéral donne, collégialement, son soutien à Christoph Blocher. Il reprend à son compte toutes les propositions de ce dernier, sauf deux : l'introduction d'une peine de détention pour insoumission (c'est-à-dire une personne ne collaborant pas activement à l'organisation de son renvoi, car ne pouvant ou ne voulant pas fournir les papiers d'identité nécessaires) et la suppression de l'admission pour raison humanitaire, réclamée par l'UDC. Le Conseil fédéral a-t-il voulu rassurer la gauche, en ne touchant pas à la fameuse « condition sine qua

non du soutien [du PSS] à la loi sur l'asile » ? Dans tous les cas, Blocher n'avait pas dit son dernier mot. Les propositions concoctées en novembre 2004 et début février 2005 par la commission des institutions politiques du Conseil des Etats, à propos de la LAsi comme de la LEtr, le démontrent.

Droit d'asile réduit à néant

La Commission du Conseil des Etats reprend à son compte toutes les mesures proposées par Blocher – y compris celle rejetée par le Conseil fédéral – pour durcir la LAsi. Les « avancées », hypocritement invoquées en mai par le PSS pour justifier son soutien à cette révision, sont balayées. La « détention pour insoumission » est ainsi repêchée : les requérants accusés d'entraver leur renvoi pourront être emprisonnés 18 mois. La durée maximale de détention en vue de l'exécution du renvoi sera doublée, passant de 9 à 18 mois. De même, l'admission pour raison humanitaire passe aux oubliettes. Elle est remplacée par une « admission provisoire », accordée par les cantons et dont la durée serait limitée à 12 mois. Une admission définitive pour « cas de rigueur » est aussi envisagée par la commission, mais à des conditions extrêmement restrictives. Enfin, la commission veut étendre l'exclusion de l'aide sociale et la remplacer par une aide d'urgence pour tous les requérants d'asile déboutés. Depuis le 1^{er} avril 2004, cette mesure est appliquée aux personnes frappées de non-entrée en matière/NEM (cf. *La brèche*, N°5 et 7). Si le point de vue de la commission l'emporte, c'est une grosse dizaine de milliers de personnes supplémentaires qui feraient les frais de cette mesure, seulement au moment de sa mise en place.

Verrouillage

Concernant la LEtr, le Conseil des Etats va également examiner un texte nettement durci par sa commission, en comparaison du texte avalisé par le Conseil national, qui était déjà inacceptable.

Ainsi, les conditions de regroupement familial sont plus sévères : la commission souhaite renforcer l'examen au cas par cas des demandes. Selon ses termes, « le conjoint et les enfants d'un étranger au bénéfice d'une autorisation de séjour ne doivent pas obtenir forcément le droit de s'établir en Suisse ». Pour les enfants, une forte minorité de la commission voulait même abaisser l'âge donnant droit au regroupement familial de 14 à 12 ans



Débat parlementaire après débat parlementaire, la LAsi qui devrait garantir le droit d'asile, est chaque fois davantage transformée en une loi organisant l'expulsion des personnes cherchant un refuge. (Photo: I. Snider)

– ce seuil est actuellement fixé à 18 ans ! Cette mesure, qui sera reproposée lors du débat parlementaire, est d'autant plus grave que le projet accepté par le Conseil national prévoit déjà que les demandes de regroupement familial devront désormais être déposées dans les 5 ans suivant l'arrivée du ressortissant étranger en Suisse, et que leur acceptation est conditionnée au fait qu'il dispose de conditions de logement « convenables » et de moyens financiers « suffisants ». Autant de critères très difficiles à remplir en si peu d'années pour des travailleurs au statut souvent précaires. Derrière ces dispositions, il y a la volonté de limiter strictement l'arrivée de nouveaux immigrés extra-européens, le regroupement familial étant dans ce cas, et de loin, la principale source d'immigration légale. Il s'agit aussi de dissuader les immigré-e-s de s'installer durablement en Suisse. Quelle meilleure incitation au retour « volontaire » que l'impossibilité définitive faite à un homme ou à une femme de vivre avec son conjoint et ses enfants ?

Autre durcissement, la commission du Conseil des Etats recommande au plénum de renoncer à accorder une éventuelle régularisation aux sans-papiers vivants depuis plus de quatre ans en Suisse. Cette proposition, acceptée de justesse (une voix !) par le Conseil national, avait été un grand motif de satisfaction à gauche. La Commission du conseil des Etats l'a enterrée par 7 voix contre 3.

La commission du Conseil des Etats prend également le contre-pied du Conseil national au sujet des permis de courte durée, ou de séjour. Sous prétexte de ne pas vouloir « réintroduire en catimini » le statut de saisonnier, elle s'oppose à l'octroi de ces permis pour recruter de la main d'œuvre non-qualifiée venant hors de l'Union européenne (UE). Quitte à heurter, du moins en apparence, certains intérêts patronaux, particulièrement dans le secteur des PME. En réalité, la commission

entend poser un cadre légal pour un recrutement de main-d'œuvre utile aux objectifs économiques et industriels helvétiques dominants, centrés sur les activités à haute valeur ajoutée. Pour cela, seuls les spécialistes, les cadres et autres travailleurs qualifiés venant hors de l'UE doivent pouvoir prétendre à ce type de permis. De même les étudiants qui ont achevé leurs études en Suisse devraient pouvoir bénéficier de conditions d'accès au marché du travail simplifiées. Par contre, pour les travailleurs non-qualifiés, le volant de main-d'œuvre garanti par les sans-papiers ainsi que par les travailleurs en provenance de l'UE élargie est amplement suffisant.

Enfin, la commission du Conseil des Etats a cru bon de rassurer le patronat en rejetant les propositions d'articles visant à exclure de l'adjudication des marchés publics les employeurs condamnés pour avoir occupé des étrangers au noir. Ce dernier point illustre une fois de plus la communalité d'intérêts unissant les défenseurs d'une politique dure en matière d'immigration et les milieux patronaux.

Référendums nécessaires

Tous les éléments sont donc en place pour une nouvelle escalade dans la politique xénophobe et utilitariste des autorités à l'égard de l'immigration. La LEtr et la LAsi mettent en place un appareil répressif et discriminatoire sans précédent, dont le patronat est le premier bénéficiaire. Ce dispositif creuse en effet les divisions entre salarié-e-s, accentue la précarité de couches entières de la population, contribue par conséquent à augmenter la pression exercée sur les salaires et les droits sociaux de l'ensemble des salariés. Combattre ces deux lois par référendum s'impose. Et c'est cohérent avec le combat mené pour une libre circulation adossée à des droits sociaux et syndicaux renforcés.

BRÈVES

Restructurations chez Alcan

Alcan, la multinationale canadienne de l'aluminium, ne cesse de dégraisser et de se débarrasser de tous les secteurs les moins rentables depuis l'absorption d'Algroup (2000) puis de Pechiney (2003). L'automne dernier, Alcan annonçait ainsi la fermeture de trois usines en France. Cette politique est aussi un bras de levier pour faire pression sur tous les pays européens où la multinationale est présente et négocier de nouveaux avantages fiscaux.

Ayant conservé son usine américaine de Ravenswood, prévoyant d'étendre ses activités au Moyen-Orient avec la construction prévue à Oman d'une usine d'une valeur de 2 milliards de dollars, la multinationale canadienne veut casser les prix de production en Europe (en particulier au travers de rabais énergétiques) ou se séparer de bon nombre de ses sites. Le quotidien *Le Monde* du 15 février 2005 dévoile un document interne du groupe, qui prévoit la suppression de 2 200 emplois d'ici 2006 et la vente de 25 sites de production totalisant 5 140 emplois. La réponse du gouvernement français : une table ronde entre producteurs et gros consommateurs d'énergie. Pour garantir des rabais énergétiques sur le long terme (15 ans). Les sites valaisans d'Alcan ne seront pas épargnés, bien que globalement bénéficiaires. Leur éclatement en unités d'affaire et l'obligation pour chacune d'elle d'être rentable mettent la pression. La création de la société Novelis a entraîné une séparation encore plus marquée entre unités d'affaire, mais aussi au sein du collectif ouvrier².

Parallèlement, la convention sur les rabais énergétiques et les rabais fiscaux sur les bénéfices doit être renégociée cette année en Valais. Elle porte sur plus de 4 millions de francs par an. Le site de production d'aluminium de Steg est directement menacé, partant l'ensemble des sites valaisans. La pression exercée à l'échelle européenne se fait aussi sentir. Le ministre valaisan en charge de l'énergie, le socialiste Thomas Burgener, semble lui aussi ne voir aucune autre solution que la sur-enchère en matière de rabais fiscaux. Cette concurrence entre sites fait les délices de la direction d'Alcan et de ses actionnaires.

L'entreprise a développé une stratégie pour bloquer toute solidarité intersite entre salarié-e-s : faire croire à chaque site qu'il n'est pas en danger ; présenter les autres sites comme des concurrents. Alors qu'Alcan affiche sa volonté de licencier et de vendre un peu partout en Europe, le chômage partiel dans le secteur presse du site de Sierre, qui touchait 300 personnes, a pris fin en février. Novelis, toujours à Sierre, embauche même 5 équipes supplémentaires, ce qui réactive les espoirs. Néanmoins, cela fait maintenant 2 ans que les effectifs des presses sont régulièrement envoyés, au gré du marché et pour des périodes indéterminées, au chômage partiel. Croire que le site valaisan n'est pas menacé est donc une illusion.

Face à une multinationale qui met en œuvre une stratégie globale, des actions communes de solidarité des salariés d'Alcan frappés par les restructurations, en Europe comme dans le reste du monde, sont d'autant plus nécessaires.

1. Les coûts énergétiques s'élevaient pour la production d'aluminium à 30% du coût total.
2. Novelis est une société créée de toutes pièces par Alcan en janvier 2005 pour contourner la législation européenne sur la concurrence, suite à l'absorption de Pechiney. Novelis est spécialisée dans les produits laminés. A Sierre, Novelis occupe une partie des halles d'Alcan et emploie les anciens ouvriers d'Alcan. Le site de Sierre est spécialisé dans les tôles automobiles.

Baisser les salaires

Johann Schneider-Ammann, président de Swissmem (l'association patronale de l'industrie des machines), conseiller national radical, affiche ses objectifs : « Nous devons devenir 30% meilleur marché » (*Sonntagsblick*, 27.2.2005). Motif : la compétitivité (en réalité, en 2004, les exportations de la branche ont augmenté de 8,3% alors que les effectifs baissaient de 0,8%). Pour y arriver, il a une recette : « Les salaires doivent baisser ». Diminution qu'il lie à celle des prix, pour faire avaler la pilule. Une baisse que tout le monde annonce, sauf les salarié-e-s qui doivent nouer les deux bouts. Le sens effectif de la campagne sur ce thème, relancée par le socialiste Rudolf Strahm, est ici dévoilé sans gêne. Sans attendre cette « baisse des prix », Swissmem a d'ailleurs sa solution pour raboter les salaires : augmenter le temps de travail, sans compensation (cf. p. 2). Schneider-Ammann, qui a de la suite dans les idées, fait aussi de la votation sur ladite « libre circulation » du 25 septembre la priorité N°1 de Swissmem. Lit-il le *Spiegel* (cf. p. 8) ?

Genève: la droite veut accroître la précarité des chômeurs

Le 24 avril une votation aura lieu à Genève sur la remise en cause des emplois temporaires cantonaux. Les enjeux sont nationaux.

G. WAARDENBURG, A. BALSA

«*Bénéfices par milliards, chômeurs par milliers*» (Tribune de Genève, 18.02.2005) En 2004, les bénéfices nets des multinationales helvétiques ont explosé. En même temps, elles licencient sans discontinuer, y compris en Suisse. Elles participent ainsi directement à l'envolée du chômage qui se situe d'après les chiffres du SECO (secrétariat à l'économie) au plus haut, à 4,1% en janvier 2005. Or on sait qu'un tiers environ des chômeurs effectifs ne sont pas inclus dans ces chiffres (cf. *La brèche* N° 7). A Genève ce taux est de 7,5%, ce qui correspond à 16'500 personnes. En réalité le canton compte 22'000 demandeurs-euses d'emplois (Tribune de Genève, 06.02.2005). Le chômage est là pour durer, voire s'aggraver.

Une spécificité genevoise

C'est dans ce contexte que la droite genevoise, encouragée par le Conseil fédéral, a décidé de s'attaquer de front aux emplois temporaires cantonaux (ETC). Avec un objectif: renforcer l'insécurité des personnes sans emploi et, indirectement, la pression qui s'exerce

sur l'ensemble des salarié-e-s à accepter les conditions patronales.

Ces emplois temporaires ont lieu généralement dans les services publics ou au sein d'associations sans but lucratif. Il existe aussi des programmes collectifs en vue de la réinsertion professionnelle. Selon la loi, ces emplois durent 12 mois.

Lors de la mise en place de ce dispositif, avec la loi cantonale en matière de chômage de 1983, les fermetures d'entreprise et les licenciements concernaient principalement le secteur secondaire (2000 emplois supprimés dans la métallurgie lors de la récession 1981-82). Depuis lors, la crise s'est généralisée. Tous les secteurs sont touchés avec, à la clef, une augmentation importante du nombre de chômeurs et chômeuses de longue durée. En 2003, 1 525 personnes ont bénéficié des ETC.

L'originalité de la loi genevoise par rapport aux dispositifs des autres cantons est qu'elle institue un droit formel aux ETC. De plus, leur durée (12 mois) permet de faire bénéficier les chômeurs-euses arrivés en fin de droit de deux

périodes d'indemnisation fédérale. L'année d'ETC intervient après deux ans d'allocation chômage et elle est suivie, si nécessaire, par deux autres années d'allocation. Ce qui donne un total de cinq années d'indemnisation, repoussant d'autant la chute dans une situation sans revenu ou à l'assistance sociale. C'est de ce «mauvais exemple» que droite et patronat veulent se débarrasser.

Une attaque concertée

En modifiant la loi, la droite veut «rompre avec la reconduite automatique des droits aux indemnités fédérales par le biais des emplois temporaires» (*Le Temps*, 24.08.2004). Cela se fait en concertation avec le conseiller fédéral Joseph Deiss qui «avait menacé le canton du bout du Leman de ne pas lui accorder une prolongation du temps d'indemnisations s'il ne réformait pas sa manière de gérer le chômage» (*idem*). Il s'agit de l'augmentation du nombre d'indemnités de 400 à 520 jours, lorsque le taux de chômage est de plus de 5% dans un canton.

Selon Yves Perrin, directeur du marché du travail genevois,

la conséquence prévisible de cette révision est que 800 personnes supplémentaires seront en fin de droit, dont 20% passeront aux RMCAS (revenu minimum cantonale d'aide sociale).

ETC et politique d'emploi

Pour les personnes concernées, les ETC ne permettent pas seulement de repousser le moment où un recours à l'assistance sociale sera nécessaire. Ils leur assurent également de garder le contact avec le monde professionnel et de toucher un salaire pour leur travail.

En même temps, il ne faut pas oublier que pour les administrations publiques, soumises depuis le début des années 1990 à l'austérité budgétaire, l'emploi temporaire «décharge le personnel fixe en exécutant les travaux souvent indispensables au fonctionnement des services...». Les personnes sous ETC «représentent parfois près de 15% des effectifs» (Rapport d'évaluation de la CEPP de 1998)¹. Il s'agissait à l'évidence d'un outil utile pour embaucher à bon marché dans le secteur public et y restreindre l'embauche.

C'est pourquoi on ne peut se limiter à refuser la nouvelle loi genevoise sur le chômage, car les ETC ne sont, en fin de compte, qu'un pis-aller pour de vrais emplois. C'est la création massive d'emplois décents et utiles à la population qui est à l'ordre du jour. Emplois qui nécessiteront des investissements conséquents ainsi qu'une politique publique de développement. Mais cela ne devrait pas poser un problème dans un pays où les bénéfices

nets des principales entreprises se comptent en milliards... Simultanément, la marge de manœuvre des fabricants de chômage que sont les licenciés doit être drastiquement restreinte: licencié ne doit plus être un droit pour les patrons.

1. CEPP (Commission externe d'évaluation des politiques publiques), *Chômeurs en fin de droit. Evaluation de la politique cantonale d'emploi temporaire*, 1^{er} septembre 1998.

NON le 24 avril

Le Mouvement pour le socialisme (MPS), comme les syndicats et les forces de la gauche parlementaire, appelle à voter NON le 24 avril à la révision de la loi cantonale en matière de chômage. Les principaux changements sont les suivants:

- L'ETC se transforme en ET de réinsertion. Sa durée est réduite de 12 à 6 mois, sauf pour les chômeurs-euses de plus de 55 ans. Ces emplois sont liés à des programmes individuels d'encadrement et de formation, qui sont apparus avec ce nouveau projet de loi et qui peuvent ne pas être liés aux ET.
- Le stage professionnel de réinsertion est supprimé, il s'adressait aux jeunes de moins de 25 ans.
- L'allocation de retour en emploi est renforcée. C'est une allocation dégressive qui «prend en partie en charge le salaire de l'employé-e» au bénéfice de l'employeur. Sur douze mois, elle peut représenter 50% des coûts salariaux. Sa durée maximale est de 12 mois, et de 24 mois pour les plus de 55 ans. Cette mesure revient à une politique de subvention des profits des licenciés.

Vaud: la gauche gouvernementale «comprime» les services publics

Les augmentations minimales d'impôts soumises à votation le 17 avril ne doivent pas faire oublier l'essentiel: un budget le plus austère depuis des années, avalisé par la gauche gouvernementale.



Les mobilisations de l'automne 2004 n'ont pas atteint un niveau suffisant pour bloquer l'adoption d'un budget «le plus austère» depuis des années. (Photo: I. Snider)

PHILIPPE MARTIN

Quatre modifications fiscales sont inscrites au programme des votations du 17 avril dans le canton de Vaud. Elles portent sur une augmentation ciblée et minimale de l'imposition des contribuables les plus fortunés. Elles doivent rapporter au total 45 millions de francs de nouvelles recettes à l'Etat de Vaud en 2005. L'enjeu de ces quatre objets, soumis à vote suite aux référendums lancés par le Centre patronal avec l'appui du Parti libéral, est à replacer dans le contexte de la politique budgétaire des autorités cantonales.

L'arbre et la forêt

Le gouvernement cantonal, emmené par le ministre des finances Pascal Broulis (radical) et la présidente du Conseil d'Etat en 2005 Anne-Catherine Lyon (socialiste), fait campagne pour quatre Oui à ces hausses d'impôt. Il invoque l'«équilibre des sacrifices» et la «répartition des efforts», après les coupes imposées dans le budget des services publics. Ces arguments – comme dans d'autres cantons – ont été systématiquement utilisés par la coalition gouvernementale pour faire passer ses projets et tenter de masquer l'ampleur des mesures d'austérité programmées.

Avec le budget qu'il a présenté pour 2005, le gouvernement a fait passer à la vitesse supérieure la politique d'austérité menée depuis le début des années 90. Il ne s'agit plus seulement de «limiter la croissance des charges» (augmentation des dépenses inférieures à l'augmentation des besoins), mais d'adopter une «croissance zéro». Les mobilisations du personnel de l'automne 2004 n'ayant pas, de leur côté, pu passer réellement à la vitesse supérieure, elles n'ont pas réussi à empêcher l'adoption de ce budget. Celui-ci entraîne une nouvelle fois des coupes budgétaires considérables dans les différents secteurs des services publics et dans les salaires du personnel de l'Etat et du secteur subventionné.

«Le budget le plus austère»...

A chaque occasion, le Conseil d'Etat a répété que le budget qu'il présentait était soutenu par l'ensemble du collège, toutes tendances confondues. Et ce sont finalement les députés du Parti socialiste, du Parti radical et des Verts qui ont permis l'adoption du budget par le

Grand conseil. Cette réalité semble avoir échappé à de nombreux commentateurs. Mais le député radical Jérôme Christen la rappelle en termes on ne peut plus clairs sur le forum Internet de son parti: «Il est d'ailleurs piquant de constater que le budget vaudois 2005, un budget présenté par un gouvernement centriste, mais tout de même de centre-droit, le budget le plus austère depuis de nombreuses années, le budget qui se rapproche le plus de l'équilibre financier depuis de nombreuses années, et bien ce budget, c'est le centre-gauche qui l'a fait passer! Grâce à une alliance radicale-verts-soc». (<http://www.radiciaux.ch/pages/tribune.htm>, sujet titré «Re: PRD-PDC et politique vaudoise», publié le 1^{er} janvier 2005)

La Conseillère d'Etat Anne-Catherine Lyon se félicite quant à elle que, «pour la première fois, les charges du budget de l'Etat [soient] inférieures à celles de l'exercice précédent (*La Liberté*, 18 janvier 2005), cela alors que les besoins sociaux ne cessent d'augmenter, notamment pour des raisons démographiques (élèves à scolariser, personnes âgées,...).

Compresser les services publics

Les yeux braqués sur la possibilité d'une «majorité de gauche» après les élections cantonales de 2007, cette «gauche» multiplie les signes pour se montrer «raisonnable» et prouver qu'elle est le meilleur élève en matière d'application de l'austérité. En échange de quelques concessions mineures, comme les très modestes ponctions sur les grandes fortunes qui doivent encore être votées le 17 avril, elle assure un soutien résolu à la politique de «compression» des services publics, selon ses propres termes («Nous comprimons l'Etat, nous ne le démantelons pas», Anne-Catherine Lyon, *Le Temps* du 23 décembre 2004).

Pendant ce temps, le Centre patronal et ses nombreux relais politiques n'ont pas la même retenue. Ils combattent avec la plus grande énergie toutes les mesures qui peuvent toucher, même de manière symbolique, les possédants du canton. C'est ainsi qu'ils ont lancé et fait aboutir les référendums contre les modifications fiscales, quand bien même les mesures en questions ne portent que sur une année et que les contribu-

tions supplémentaires envisagées ne représentent que des cacahuètes pour les milieux concernés. Les concessions qui leur sont faites ne freinent pas leur détermination. Ainsi, la révision à la baisse des nouvelles recettes, décidée par le Grand Conseil en échange – toujours au nom de la «symétrie des sacrifices» – d'un renoncement aux coupes dans l'aide sociale vaudoise et le revenu minimum de réinsertion (RMR), ne les a pas fait renoncer à leur bataille référendaire.

Ces milieux, à n'en pas douter, savent défendre leurs intérêts et mènent une vraie politique «de classe» en faveur du capital. L'attitude soi-disant «raisonnable» de la dite «gauche» leur permet d'ailleurs de déplacer encore plus à droite le centre de gravité du débat politique.

Le soutien à apporter aux quatre modifications fiscales le 17 avril ne saurait donc être assimilé à un soutien à la politique budgétaire du gouvernement. C'est également avec une détermination «de classe» qu'il faut s'opposer aussi bien à la politique d'austérité du bloc «socialistes-verts-radicaux» qu'à la surenchère du Centre patronal et du Parti libéral.

Environnement : l'offensive bourgeoise marque des points

Sous des apparences anodines, la droite propose des changements qui peuvent gravement amputer la capacité d'agir des associations écologistes. Etat des lieux avant d'esquisser, dans le prochain numéro de *La brèche*, des alternatives.

URS ZUPPINGER

En réponse à une initiative parlementaire de l'UDC Hans Hofmann (cf. *La brèche* N°5), la commission des affaires juridiques du Conseil des Etats a concocté l'automne dernier une série de modifications de la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE) et de la loi sur la protection de la nature et du paysage (LPNP), mises en consultation jusqu'au 28 février 2005. Parallèlement, l'affaire Galmiz (cf. ci-dessous) a fait la une des médias. Ce sont deux jalons qui permettent d'appréhender les nouvelles tendances qui se profilent sur le front de la protection de l'environnement.

Recentrage dicté par l'économie

L'esprit et les buts des propositions de modifications du cadre légal ressortent clairement du commentaire de la commission : « Le droit actuel présente des lacunes » qu'il faut combler, « car il permet des abus qui n'ont pas été voulus par le législateur ». Les modifications du cadre légal de l'étude d'impact sur l'environnement (la fameuse EIE) « devraient permettre d'accélérer et de simplifier les procédures ». « Il règne actuellement un manque de transparence à propos des organisations habilitées à recourir », auquel il faut remédier. C'est la reprise du discours de l'officine patronale Avenir Suisse.

Une solution... et ses pièges

Mais la commission préconise de surcroît une réorientation de fond. A l'avenir, les problèmes de protection de l'environnement devraient être résolus en premier lieu au niveau de l'aménagement du territoire.

Selon la législation en vigueur, l'impact sur l'environnement est évalué lorsqu'un projet de construction est déposé en vue de l'obtention d'une autorisation de bâtir. C'est tardif, mais raisonnable à bien des égards : beaucoup de nuisances ne peuvent être identifiées qu'à ce stade. Estimant que les conditions à respecter du point de vue de la protection de l'environnement doivent être définies au niveau de l'aménagement du territoire, la commission des affaires juridiques a adopté une motion dans ce sens adressée au Conseil fédéral.

Dans une société où l'initiative privée est reine, l'aménagement du territoire ne définit que des droits de bâtir. Or l'impact sur l'environnement d'une modification de l'utilisation du sol ne dépend pas seulement du droit, mais aussi et surtout de la manière avec laquelle celui-ci est exploité par les promoteurs.

Les milieux de l'économie veulent en réalité profiter de

cette indétermination pour se libérer du carcan normatif de la législation sur la protection de l'environnement, en valorisant le domaine tellement plus facilement maniable de l'aménagement du territoire. A ce niveau, la recherche de solutions est en effet régie par le principe flou de la « pesée des intérêts ». La propriété privée du sol est aux commandes et les autorités ne peuvent échapper aux pièges de la concurrence intercommunale et intercantonale. L'affaire de Galmiz le montre...

De plus, les règles régissant les plans d'urbanisme ne sont pas conçues pour permettre une évaluation de l'impact sur l'environnement. Personne ne sait comment s'y prendre pour qu'une telle évaluation devienne possible. Des années seront donc nécessaires avant que des règles répondant à cette exigence puissent éventuellement entrer en force.

Dès lors, il est inadmissible que le projet de modification de la LPE et de la LPNP mis en consultation propose, comme innovation à court terme, que « si une organisation écologique a omis de formuler des griefs recevables contre un plan d'affectation de caractère décisionnel, ou si ces griefs ont été rejetés définitivement, l'organisation ne doit plus pouvoir le faire dans le cadre d'une procédure ultérieure », telle que, par exemple une procédure d'autorisation de bâtir

pour un projet de construction soumis à l'obligation d'effectuer une EIE. De surcroît, la législation sur l'aménagement du territoire ne reconnaît pas, à l'heure actuelle, le droit de recours des organisations écologiques.

Simplifications révélatrices

Les propositions techniques que la commission fait pour accélérer et simplifier les procédures de l'EIE ne devraient pas vraiment porter à conséquences. Son projet comporte cependant trois propositions qui méritent d'être mises en évidence :

- La loi en vigueur stipule que le rapport d'impact doit proposer, au-delà des exigences légales, des mesures permettant de réduire les nuisances « encore davantage ». C'est l'unique disposition de la LPE qui oblige les autorités et les constructeurs à aborder les problèmes de protection de l'environnement dans une optique d'optimisation de l'impact. La commission propose de l'abolir.

- La loi actuelle exige que le rapport d'impact au sujet d'une installation publique ou d'une installation privée au bénéfice d'une concession se prononce sur la justification du projet. C'est l'unique disposition de la LPE qui mentionne que certaines nouvelles constructions, pour être licites, doivent cor-

respondre à un besoin socialement reconnu. La commission propose de l'abolir.

- La loi en vigueur attribue au Conseil fédéral la tâche d'établir la liste des installations soumises à étude d'impact. La commission propose d'ajouter la phrase : « Il vérifie périodiquement cette liste ainsi que les valeurs seuils pour l'EIE ».

Ce complément introduit un levier qui permettra à l'économie d'exercer une pression constante sur l'Etat en vue d'alléger les contraintes légales.

Une opération de domestication

La très grande majorité des modifications légales proposées concerne les « organisations habilitées à recourir ». Elles poursuivent deux buts : obliger les organisations écologistes à montrer patte blanche et réduire leur capacité de nuisance.

La législation en vigueur attribue aux organisations écologistes une fonction positive par rapport au but d'assurer la protection de l'environnement. La commission des affaires juridiques du Conseil des Etats estime que ces organisations ont acquis, dans l'accomplissement de cette tâche, un niveau de performance qui nuit à l'économie. Par conséquent, il faut les freiner et renforcer le contrôle étatique sur leurs agissements.

Pour se justifier, la commission invoque le risque d'abus, sans jamais en apporter la preuve. De fait, elle s'appuie sur le climat d'hostilité que les milieux de l'économie et les médias ont suscité en exploitant l'affaire du stade du Hardturm à Zurich (voir *La brèche* N° 5).

Un défi à relever

La majorité bourgeoise de ce pays avance ses pions pour édulcorer la politique fédérale de protection de l'environnement. L'apparence anodine des modifications législatives proposées trompe.

Certes, les milieux de la protection de l'environnement ne seront pas bâillonnés en cas d'acceptation de ces propositions par les Chambres. Compte tenu de leurs compétences juridiques et scientifiques, elles ne devraient pas avoir de difficultés d'adaptation au nouveau cadre. La question est plutôt politique : ces organisations adopteront-elles un profil défensif ou une stratégie de contre-offensive ? Seule cette seconde option est à même de leur permettre de résister sur la durée à l'offensive bourgeoise. D'autant plus que celle-ci n'est encore que dans une phase préparatoire. Il n'est pas du tout impossible que les débats parlementaires en plénière débouchent sur des attaques bien plus dures.

L'objectif affiché par la commission du Conseil des Etats de revenir à la période d'avant 1985¹, lorsque la protection de l'environnement relevait en premier lieu de l'aménagement du territoire, a une portée autrement plus grande. Cette option peut avoir des conséquences catastrophiques, si la politique en place dans cet autre domaine de l'action publique reste ce qu'elle est. Et surtout si les milieux de défense de l'environnement et de la gauche progressiste laissent le champ libre à l'économie, et aux forces politiques à sa solde, pour modeler cette politique encore davantage en sa faveur.

Il est indispensable de relever le défi. L'aménagement du territoire souffre de handicaps structurels. Sans ressources et empêtré dans le fédéralisme institutionnel, il a un champ d'intervention sur l'organisation spatiale dont la portée se limite à ce qui relève du contrôle public sur les droits de bâtir des propriétaires privés du sol, ainsi qu'aux équipements complémentaires construits qui incombent aux collectivités publiques. C'est largement insuffisant pour permettre une politique publique au vrai sens du terme. Nous esquissons une alternative dans le prochain numéro de *La brèche*.

1. Année de mise en vigueur de la loi fédérale sur la protection de l'environnement.

L'affaire de Galmiz



Le dézoning express de 50 ha de terrain à Galmiz, pour répondre aux exigences d'une multinationale envisageant de s'implanter en Suisse, a mis en évidence l'inconsistance de l'aménagement du territoire helvétique.

URS ZUPPINGER

En aménagement du territoire, la création d'une zone à bâtir est subordonnée en Suisse, depuis plus de 20 ans, au respect de cinq principes sacro-saints :

- La décision première relève en principe de l'autorité communale. L'autorité cantonale peut s'en charger si un intérêt supérieur est démontré.
- Il y a obligation d'assurer la participation de la population à la préparation des choix.
- Le sol ne doit pas être gaspillé.
- L'environnement, la nature et le paysage doivent être respectés.
- La zone agricole ne doit pas être déclassée sauf si un intérêt supérieur est en jeu et s'il est avéré qu'aucun terrain disponible en zone à bâtir ne répond aux conditions d'aménagement requises. On peut douter que ces principes suffisent pour

garantir un aménagement du territoire de qualité. L'affaire de Galmiz a cependant démontré qu'ils sont immédiatement bafoués, si une multinationale se présente aux portes de la Suisse avec un projet alléchant.

L'automne passé, les médias annoncent qu'une multinationale américaine – dont l'identité n'est toujours pas révélée – a l'intention de réaliser un programme d'envergure impliquant la création de 1200 emplois et un investissement de départ de 250 millions de francs. Trois pays seraient mis en concurrence : Irlande, Singapour et Suisse. L'entreprise a besoin de 50 ha de terrain. Elle a procédé à une évaluation systématique des possibilités d'implantation en Suisse et elle a retenu trois sites. Deux d'entre eux, situés à Payerne et à Yverdon-les-Bains, sont en zone à bâtir. Le troisième, situé à Galmiz dans le can-

ton de Fribourg, est classé en zone agricole. Sans hésiter une seconde, les autorités concernées ont conclu qu'il fallait tout faire pour que cette entreprise trouve son bonheur en Suisse. Donc qu'elle puisse avoir le choix entre ces trois sites. Des lors, l'intérêt supérieur commandait que le site de Galmiz puisse être déclassé en zone à bâtir, par une procédure express. Et tant pis pour les principes sacro-saints de l'aménagement du territoire... Le dézoning a donc été assumé par l'autorité cantonale fribourgeoise, propriétaire par ailleurs de la majorité des terrains concernés. L'obligation de faire participer la population a été réduite à la portion congrue. L'argument de la lutte contre le gaspillage du sol n'a pas pesé lourd : les terrains de Galmiz se situent en rase campagne. Il en va de même de la protection de l'environnement : une étude a été commanditée, mais on ignore par qui et ses conclusions sont contestées.

Les deux sites vaudois préselectionnés prouvent que des terrains répondant aux conditions d'aménagement requises sont disponibles en zone à bâtir. Malgré cela, une déclaration du Conseil fédéral attestait le 6 décembre 2004 que l'abandon de la zone agricole à Galmiz était conforme au droit. Puis la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage a annoncé qu'elle renonçait à faire opposition, parce que la loi fédérale sur l'aménagement du territoire ne reconnaît pas le droit de recours des associations écologistes. Fin février, on a appris que la multinationale qui fait chanter le monde politique a abandonné le site de Payerne. Pour le reste, y compris les tractations, parallèles à la recherche d'un site, portant sur des exonérations fiscales : silence. L'inconsistance de l'aménagement du territoire suisse est apparue à cette occasion au grand jour.

Les immigré.e.s, premières victimes en concurrence sauvage

Le référendum de gauche contre le « paquet » « libre circulation » / mesures d'accompagnement aux rabais a ouvert un débat au sein des organisations syndicales, des associations, des forces politiques de ladite gauche. *La brèche* apporte de nouvelles pièces au dossier.

DOSSIER

Ce dossier de *La brèche* revient sur le débat ouvert par le référendum lancé par le Comité « Pour une libre circulation adossée à des droits syndicaux et sociaux ». D'une part, nous reproduisons un courrier adressé à quelques dizaines d'enseignants des institutions universitaires et supérieures. D'autre part, *La brèche* revient sur trois questions qui peuvent être posées à celles et ceux qui, à gauche, s'opposent à ce référendum. Enfin, en p. 8, nous publions un article qui illustre la réalité que prend, en Allemagne, la mise en concurrence des salarié.e.s entre eux, à l'échelle de l'Union européenne des 25. Nous rappelons que le comité référendaire a édité une brochure de 40 pages exposant les motivations de sa démarche. Cette brochure peut être téléchargée au format pdf sur le site www.labreche.ch.

Madame, Monsieur,

Vous trouverez, ci-joint, une brochure [cf. les extraits publiés dans *La brèche* N° 9 ; la brochure complète est disponible au format pdf sur le site www.labreche.ch] expliquant les raisons pour lesquelles s'est créé un comité référendaire : « Pour une libre circulation adossée à des droits sociaux et syndicaux ».

Un débat de dimension européenne

Dans la conjoncture historique présente, il est fort normal qu'une discussion ait surgi à l'échelle européenne. Elle porte sur la nouvelle Constitution européenne, sur la politique économique de la Banque centrale européenne (voir à ce propos le dernier ouvrage de Jean-Paul Fitoussi, président du conseil scientifique de l'IEP de Paris, *La politique de l'impuissance, entretien avec Jean-Claude Guillebaud*, Ed. Arléa 2005) et sur les mécanismes et l'ampleur de la réallocation des fonds d'aide structurelle du Sud de l'Europe à l'Est.

En Suisse, un débat analogue se développe non seulement sur la liaison entre la politique de la Banque nationale suisse (BNS) et celle de la Banque centrale européenne (BCE), mais aussi sur l'impact effectif des accords bilatéraux sur la structure des prix du marché du travail. Cette dernière controverse renvoie à ce que le Conseil fédéral, dans une langue difficilement imitable, nomme le « paquet » : « libre circulation » plus « mesures d'accompagnement ».

Dans l'histoire, toute accélération et toute mutation de la division internationale du travail a des effets sociaux marqués. En effet, ces processus modifient les relations concurrentielles entre capitaux (firmes) des différents pays, l'organisation spatiale des implantations de l'industrie et des services. Cela d'autant plus lorsque l'on se trouve dans une phase économique durable de « croissance » atone, comme aujourd'hui.

En outre, au plan des rapports entre salariat et employeurs, la constitution d'un espace intégré qualitativement et quantitativement nouveau du marché du travail (Union européenne (UE) à 25 plus appendices bilatéraux) modifie beaucoup de paramètres. Le trend plat du volume réel global des investissements s'articule avec une demande des ménages relativement stagnante, ce qui pousse à des mesures de rationalisation de l'appareil productif, dans un cadre de mondialisation compétitive. Combiné aux privatisations et à l'utilisation de bras de levier financiers (rachats d'actions par les firmes ; cf. encadré ci-dessous) afin d'accroître le taux de marge et redistribuer les dividendes, le résultat final de cette intrication de facteurs se constate : l'emploi ne redémarre pas, la pression sur l'ensemble de la pyramide salariale se fait sentir, les budgets se contractent sous l'effet d'une défisicalisation assez sélective et de choix budgétaires austères. Certains revenus du secteur public sont directement touchés par le biais budgétaire. Mais cela s'inscrit dans un ensemble que nous venons, à grands traits, de mettre en lumière.



Les salarié.e.s immigré.e.s sont particulièrement nombreux dans les branches où les conditions de travail sont déjà les plus rudes, et seront encore gravement pénalisés par la concurrence sauvage qui découlera d'une « libre circulation » qui n'est pas adossée à des droits syndicaux et sociaux. (Photo: Interfoto)

« Des fantômes produisant de la plus-value »

La libre circulation des hommes et des idées est un droit fondamental reconnu par la Déclaration universelle des droits de l'Homme (1948). Mais un tel droit sans droits sociaux risque de réduire la part majoritaire des hommes et des femmes devant « louer leurs services pour vivre » à être des demi-êtres humains, ou pour reprendre la formule d'un sociologue allemand : « des fantômes produisant de la plus-value ». La liberté de circuler pour les salarié.e.s, de diverses catégories, ne peut aller sans la liberté de s'organiser au plan associatif ou syndical, même si, pour certaines catégories de salarié.e.s, cette volonté associative est de suite dénoncée comme corporatiste.

Que certains corporatismes existent, cela relève de l'évidence. Du moins ceux et celles qui dénoncent les corporatismes le font jusqu'à ce qu'ils soient, eux-mêmes et elles-mêmes, « victimes » d'une dérégulation qu'ils trouvent normale lorsqu'elle intervient pour abaisser les revenus et le pouvoir d'achat de vendeuses ou de travailleuses de l'industrie ou du nettoyage. Sans

même nommer les enseignants du secteur primaire ou les enseignants de la petite enfance. Ainsi peut-on lire dans l'organe néolibéral *Entreprise romande* du 18 février 2005 : « Par exemple, l'Ordre tessinois des avocats a communiqué tout récemment que l'on a découvert dans le canton une vingtaine d'avocats italiens exerçant sans les autorisations nécessaires. » Lorsque cette mise en concurrence (« libre circulation ») touche des avocats, ils réagissent différemment qu'à l'occasion d'une mise en concurrence, sans normes, qui frappe des salarié.e.s du « popolo minuto » (du petit peuple).

En réalité, nous nous trouvons devant une situation historique nouvelle où la mise en « rivalité » de salarié.e.s autochtones et immigrés de tous les pays d'Europe a pour fonction d'abaisser ledit coût salarial afin de rétablir le taux de marge (taux de profit), ceci pour, prétendument, relancer l'économie, être plus compétitif... sans que l'emploi croisse et la demande finale des ménages augmente. Cela aboutit à l'atonie économique présente et sert simplement à des opérations de rachat de firmes pour obtention de parts de marché (dans un climat de surproduction généralisée ou de sous-utilisation des capacités productives installées) et à une contre-attaque économique sur des marchés tiers, en développement, entre autres en Asie.

Les racines de la xénophobie

Dans sa brochure, le Comité référendaire explique, sur un mode descriptif, cette situation. D'aucuns prétendent que le « oui à la libre circulation » et le « non au dumping salarial » stimulerait la xénophobie. Certes, la question n'est pas sans fondement.

Toutefois, quelques données nous font douter de sa solidité. A force de s'appuyer fortement sur des principes abstraits (une nécessaire lutte contre la xénophobie, mais contre une xénophobie qui existerait sans racines socio-économiques et sans histoire), on les fait céder. Une récente enquête (*Tages-Anzeiger*, 20 février 2005) donne la liste des professions en Suisse les plus nocives du point de vue de la santé. Le titre est assez clair : « Arbeit im Spital macht krank ». Nous ne traduirons pas. Les professions où le nombre d'heures d'absence pour raisons de maladie, d'accident, etc. est le plus élevé sont les suivantes : construction (130 heures par année), industrie (87), hôtellerie-restauration (84), santé et travail social (81).

A la lumière de statistiques similaires à l'échelle de l'Europe, ce taux d'absence est réduit. Mais le plus significatif est qu'il touche, en Suisse, des professions où le nombre d'immigré.e.s est soit majoritaire, soit quasi majoritaire ou en pleine croissance.

Une libre circulation telle que proposée et organisée, c'est-à-dire non adossée à des droits sociaux et syndicaux, ferait des immigré.e.s les principales victimes de cette mise en concurrence sauvage.

En effet, la formule n'est pas exagérée.

Rachat d'actions et « libre circulation »

CHARLES-ANDRÉ UDRY

La presse annonce les milliards de francs (ou d'euros ou de dollars) de bénéfices engrangés par les grandes firmes transnationales, entre autres ayant leur base en Suisse. Cela traduit, en dernière instance, une relance du taux de plus-value liée à une accentuation du taux d'exploitation. Cette dernière ne s'effectue pas seulement dans les firmes transnationales (avec leurs filiales). L'accroissement du taux d'exploitation prend aussi le chemin du système de la sous-traitance. Des abaissments de prix brutaux sont imposés par le donneur d'ordre (c'est-à-dire la grande firme, puis les sous-traitants, en cascade) qui les répercutent sur « sa » main-d'œuvre.

Le contrecoup est direct : les conditions de travail et de salaires des travailleurs et travailleuses des entreprises sous-traitantes sont dégradées. Ainsi, les sous-traitants seront parmi les premiers à chercher des salarié.e.s sur le « grand marché du travail européen » dérégulé, car ces derniers, sans défense sociale réelle, devront « accepter » des salaires plus bas et des heures de travail plus longues. Or, dans ces firmes sous-traitantes, la majorité des salarié.e.s sont, aujourd'hui déjà, des immigré.e.s.

Simultanément, la presse économique s'étonne des rachats d'actions par les firmes qui sont cotées en Bourse. Que cela signifie-t-il ? Les bénéfices accumulés sont le signe de la rentabilité de la firme. Mais s'ils ne s'investissent pas, ils deviennent le signe du « mauvais usage » de la trésorerie. L'investissement productif est plus hasardeux quand une firme se trouve dans une situation d'incertitude sur les perspectives à venir, ou lorsqu'elle est intégrée dans un segment forte-

ment marqué par la surproduction ; ou encore, ce qui est l'autre face de la même médaille, un secteur où règnent des surcapacités de production (donc des capacités non-utilisées) importantes, comme dans l'automobile, l'électroménager, l'électronique de consommation, l'imprimerie, etc.

Dès lors, même si ces bénéfices sont placés en Bourse, ils risquent d'avoir une rentabilité inférieure (plus exactement : ils auront une rentabilité moindre) à celle des actifs opérationnels, c'est-à-dire à la rentabilité des investissements déjà effectués et qui ont rapporté, au cours de 2004, des gains importants.

Si les bénéfices restent en caisse (ne sont pas distribués sous forme de dividendes), les actionnaires auraient alors avantage à vendre leurs actions (dont le dividende est aléatoire) et à transformer leurs capitaux en titres de prêt (obligations qui rapportent un intérêt régulier). Dans ce contexte, la firme se trouve dans la situation suivante. Ne trouvant pas à investir, à un taux de profit anticipé suffisant, une part importante de ses bénéfices, elle va les distribuer aux actionnaires. Cela explique, en grande partie, la hausse vertigineuse des distributions de dividendes. Si cela ne se fait pas, le soupçon que des dépenses et des salaires trop somptueux sont devenus une norme pour les directions se répandra chez les analystes financiers (s'ils ne sont pas achetés) et chez les actionnaires.

Une autre forme, complémentaire, de réaction existe pour une firme : le rachat de ses actions. Ce rachat maintient le cours de l'action ou le fait monter. La firme rachète ses actions aux actionnaires et les annule (les détruit). Elle opère

donc une réduction de son capital, ce qui est fiscalement rentable, comme Blocher l'a expliqué pour Ems Chemie. C'est une entreprise à capital allégé, alors qu'il y a des capitaux en excédent (suraccumulation de capitaux comme disent les marxistes, suraccumulation qui est conjointe à la surproduction de marchandises ou aux surcapacités de production, autre expression du même processus).

Les firmes répondent ainsi pour éviter des questions gênantes ayant trait à des aspects de la crise longue du système capitaliste : d'un côté, disent-elles, nous pouvons toujours faire appel, demain, aux actionnaires, puisque le cours de nos actions se maintient ou monte. De l'autre côté, tant que les taux d'intérêt sont bas, nous pouvons emprunter (lever des capitaux) pour financer de futurs investissements de divers types. Cela, surtout, si nous nous sommes désendettées (restructuration de la dette) au moment où les taux d'intérêt sont bas, et les taux d'intérêt réels (taux d'intérêt moins inflation) encore plus bas.

Le résultat : les fonds propres sont réduits et l'augmentation future du poids de la dette financière se profile nécessairement. La fragilité de ces mécanismes, dans cette période, n'est souvent pas envisagée par les économistes. Ils reflètent une crise longue, profonde, du Capital qui se retourne contre le Travail afin de chercher à maintenir son cours bénéficiaire, mais destructeur d'emploi, de la santé des êtres humains et de l'environnement. La « libre circulation » non adossée à des droits syndicaux et à une action est le complément nécessaire, pour le Capital, de ce retournement vengeur contre le Travail.

times de la

L'Organisation internationale du travail (OIT) vient de condamner, dans le rapport intermédiaire du Comité de la liberté syndicale, la Suisse pour les pratiques antisyndicales à l'œuvre dans l'ensemble du secteur privé. C'est-à-dire un secteur où une partie très importante de la main-d'œuvre est immigrée et la partie la plus vulnérable est... féminine. C'est cette situation qui nourrit une xénophobie socialement et idéologiquement construite aussi bien par les institutions étatiques que par des pratiques syndicales douteuses en la matière. L'argument d'une relance de la xénophobie par le biais de ce référendum nous semble bien peu réaliste.

En fait, que des personnes attachées aux droits fondamentaux – plus exactement à l'ensemble des droits fondamentaux – prennent la parole et s'opposent à ce qui nourrit, demain, une «nouvelle» xénophobie nous paraît relever d'une obligation. Sur la Constitution européenne, au-delà des calculs politiques, Laurent Fabius, Arnaud Montebourg, Henri Emmanuelli, Gérard Filoche (inspecteur du travail) du Parti socialiste français, qui ne sont point des nationalistes, ont dit Non. Et cela même si le Non pouvait et peut être pollué par un Non venant de la droite nationaliste (Philippe De Villiers – Mouvement pour la France) ou de Le Pen (FN). Il est de mode en Suisse de qualifier, à la légère,

un Non contre des mesures d'accompagnement au rabais et un Oui pour la libre circulation d'une position qui rejoindrait celle de l'UDC.

C'est la reprise de cette notion «d'allié objectif» qui a fait les beaux jours, si l'on peut s'exprimer de la sorte, d'une période sombre : celle des procès de Moscou.

Une libre circulation telle que proposée et organisée, c'est-à-dire non adossée à des droits sociaux et syndicaux, ferait des immigré-es les principales victimes de cette mise en concurrence sauvage.

Certes, à gauche, entre autres à Genève, existe un «nationalisme genevois» qui pousse certains groupes à revendiquer des «emplois genevois». Ce n'est point parce que s'énonce une bêtise qu'elle doit être attribuée, par facilité perverse, à ceux qui la combattent, entre autres le Comité référendaire : «pour une libre circulation adossée à des droits sociaux et syndicaux».

Sur le référendum ayant trait aux cellules souches,

a-t-on mis dans la même escarcelle les intégristes catholiques et Simonetta Sommaruga ? La malveillance, «à gauche», consistant à appairer deux Non dans un système référendaire reflète certainement pour certains leur malaise. Si cela est une conviction, elle doit, selon les règles d'une discussion effective, être démontrée.

Une responsabilité éthique et politique existe : ne pas laisser l'UDC et certains de ses appuis hors UDC manipuler des frustrations sociales qui bourgeonnent «dans le ventre noir de la société». Une autre voix doit se faire entendre. C'est ce que nous avons choisi.

Une occasion à saisir

Alors une question se pose : il y avait une occasion pour les syndicats, les associations, la gauche – face au constat de la faiblesse de l'existence syndicale et associative sur le lieu de travail – d'imposer des mesures équivalentes à des droits pour l'ensemble des salarié-es (extension obligatoire des CCT sans attendre des abus répétés non sanctionnés, contrat-type obligatoire, etc.). Nous exposons, en pages 31-39 de la brochure, la faiblesse structurelle des mesures d'accompagnement et les propositions tout à fait élémentaires qui auraient pu être imposées. Cela, particulièrement, s'il est vrai qu'une catastrophe économique frapperait, le lendemain d'un vote négatif le 21 septembre, l'économie suisse. Adopter quelques lois élémentaires de défense des salarié-es, pour un éventail large de catégories, conduirait-il à une catastrophe économique ? Si c'est le cas, il faudrait se résoudre, pour caracté-

riser ce genre d'analyse, à adopter comme slogan le titre du dernier ouvrage de J.K. Galbraith : *Le mensonge économique*. Il s'agit, en fait, d'un mensonge social et de l'utilisation, courante, de l'oxymoron : réforme-modernisation (pour contre-réforme et régression sociale). La «catastrophe économique» est un argument qui a été utilisé, à de nombreuses reprises, entre autres à l'occasion de la votation sur l'EEE, sur les 40 heures, sur le droit du travail, sur l'assurance chômage, sur les révisions de l'AVS, etc. Nous sommes certains que l'intérêt que vous portez à la science sociale et à l'éthique qui devrait l'accompagner vous incitera à lire cette brochure, à y répondre, à débattre démocratiquement des idées exposées. C'est une des façons de revaloriser le politique, au sens noble du terme.

Veillez recevoir, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations

Pour le Comité référendaire :
Charles-André Udry, économiste
Jean-Pierre Boillat, économiste

PROCHAIN NUMÉRO

Nous traiterons du licenciement-expulsion d'un syndicaliste par l'Union syndicale suisse (USS), en lien avec le référendum contre le «paquet» «libre circulation» / mesures d'accompagnement au rabais.

Questions... sans réponses?

CHARLES-ANDRÉ UDRY

Trois questions peuvent être posées à celles et ceux qui – de bonne foi, admettons-le – s'opposent à un référendum contre le «paquet» fédéral «libre circulation» et «mesures d'accompagnement»¹. Un référendum lancé par ceux et celles qui disent «OUI à une libre circulation adossée à des droits sociaux et syndicaux» et «NON au dumping social et salarial».

1. Des données sont admises par tous et toutes. Tout d'abord, les conventions collectives de travail (CCT) couvrent moins de 50% des salarié-es en Suisse. Ensuite, celles qui existent sont souvent réduites au minimum mentionné dans le Code des obligations (CO). L'extension des CCT (soit, leur donner force de loi) nécessite l'accord de la partie patronale, au moment où cette dernière suspend des CCT, les vide de leur substance et cherche à établir des «rapports directs» avec les salarié-es dans l'entreprise (comme dans la chimie où c'est le désert syndical). Enfin, pour ce qui relève de «l'imposition de contrats types» – qui représentent un seuil de protection se situant en dessous de la ligne de flouaison du «standard social moyen» en Suisse – il faut que soient reconnus des «abus répétés». Si cela est prouvé, une longue procédure peut s'ouvrir, qui souvent aboutit à des sanctions insignifiantes. Et surtout ce contrat intervient *a posteriori*, le mal ayant été perpétré durant des années.

Tout cela permet l'établissement de normes «anormales» au plan salarial et social. Ces dernières tendent à se diffuser dans la branche et deviennent, de facto, une référence pour des salarié-es précarisé-es qui arrivent sur le marché du travail et sont utilisés parfois, même après l'établissement d'un contrat type, comme main-d'œuvre travaillant «au noir» (diverses formes de travail non déclaré donc susceptible d'être encore plus discriminé).

La gauche se trouvait en 2003 face à cette situation contractuelle, enregistrée d'ailleurs par le Congrès de l'Union syndicale suisse USS. Dans le cadre des négociations avec le Conseil fédéral, y compris après juin 2004, existait la possibilité d'imposer plus. En effet, la très large majorité du patronat voulait faire aboutir les Accords bilatéraux qui sont à leur avantage. Exiger un certain nombre de normes de nature légale, qui protégeaient, un peu plus, l'ensemble des salarié-es pouvait aboutir. Alors, des «mesures d'accompagnement», modestes mais effectives, auraient existé.

Il y avait là une conjonction exceptionnelle. Elle peut se représenter si le référendum aboutit et si un NON sort des urnes en septembre 2005.

Un petit pan du droit du travail en Suisse, pour toutes et tous, Suisses et immigrés, pouvait être bâti.

● Un pan du droit du travail comportant, par exemple, une protection des délégué-es syndicaux contre les licenciements, ce que le tout récent rapport (17 novembre 2004, 291^e session)

du Comité de la liberté syndicale de l'OIT (Organisation internationale du travail) réclame pour tout le secteur privé en Suisse ; un secteur qui ne fait que croître avec les privatisations rampantes et la suppression progressive du statut de fonctionnaire (contrats de droit privé).

● Un pan du droit du travail qui oblige tout employeur (y compris avec moins de 10 salarié-es, comme les dernières données disponibles nous incitent à l'affirmer maintenant) à publier dans la Feuille fédérale officielle électronique le contrat, le salaire et la qualification de tout nouveau salarié, en réservant l'information sur le nom aux seules commissions tripartites qui doivent (ou devraient) contrôler le respect des normes salariales, etc. Elles devraient aussi le faire savoir publiquement quand ces normes ne sont pas appliquées. C'était une vieille tradition syndicale (boycott d'employeurs antisyndicaux). Cela aboutirait à la mise en place d'un système de référence qui battrait en brèche le «secret du salaire» permettant, en Suisse, des différences «clandestines» entre salarié-es, qu'ils soient Suisses ou immigré-es. Ce dernier est une forme de mise en concurrence au sein même des entreprises qui est très utilisée, avec les «rognes» interindividuelles qui en découlent.

● Un pan du droit du travail qui oblige dans les branches où il n'y a pas une CCT l'imposition d'un contrat type de travail contraignant avec salaire minimum et horaire de travail clairement défini, sur seule demande du syndicat.

● Un pan du droit du travail qui donne à des inspecteurs du travail les droits prévus par la Convention 47 de l'OIT et qui fasse que la «caserne ne soit pas tout en ordre, juste avant la visite annoncée du colonel». Toute personne qui connaît le monde du travail sait que les inspecteurs actuels suscitent la méfiance des salarié-es. Il ne s'agit donc pas seulement du nombre ridicule d'inspecteurs (150 prévus, mais qui ne sont pas stables, car ils dépendent du budget cantonal avec les «fluctuations» que l'on connaît). Il s'agit de mettre en place des inspecteurs réellement existants. Il était possible d'introduire ici une certaine rupture avec la situation présente. Cela pouvait se faire car le patronat veut le «paquet» – ce qui devrait déjà faire réfléchir la gauche – et prédit même le chaos si les bilatéraux ne sont pas acceptés. Il y avait une conjonction où des droits fondamentaux – réunis dans la *Déclaration universelle des droits de la personne humaine* (1948) – pouvaient être instaurés comme lois, au même titre que la loi sur le temps de travail que Marx pensait décisive, par exemple.

Ces droits plus qu'élémentaires peuvent servir aux syndicalistes pour un travail sur le terrain, pour mobiliser, pour faire reculer la peur. Comment est-il possible que cela ne soit pas compris ? Soit parce que certains, comme des économistes de l'USS, envisagent de passer de la Monbijoustrasse (siège de l'USS) à la Börsenstrasse (siège de la BNS à Zurich). Soit parce qu'ils sont enfermés dans un schéma idéo-

logique dépassé. Nous laisserons les autres interprétations possibles aux lecteurs de l'article.

2. Comment ne saute-t-il pas aux yeux des syndicalistes ou de la gauche qu'une «libre circulation» – qui par définition n'est pas libre pour les salarié-es, comme le montrent des dizaines d'études sur les migrations – dans un monde du travail où les droits sociaux et syndicaux sont de plus en plus limités aboutit à faire «librement circuler» des «êtres humains» amputés de droits fondamentaux. Des êtres humains qui sont contraints (et peuvent) de vendre leur force de travail, mais sans disposer des droits fondamentaux qui en font des êtres humains plus «complets». Donc des personnes qui seraient plus aptes à participer à des mobilisations collectives, rassemblant les diverses couches d'immigré-es en Suisse – très souvent placées par le gouvernement et le patronat dans des situations d'antagonisme (ex-Yougoslaves contre Portugais ou Noirs) – et de travailleurs autochtones. Il en va donc de l'unité des travailleurs/travailleuses.

Renoncer à une défense – au sens de faire tout pour que des droits élémentaires existent, quand l'occasion se présente, ce qui est rare – des travailleurs immigrés, voilà qui est difficilement compréhensible.

En 2002, au sein de la population active, dans l'industrie 190'000 salarié-es sont immigré-es et travaillent, en majorité, sur les postes les plus durs. Dans le commerce 149'000 sont immigré-es, avec les salaires que l'on connaît ; dans la construction 77'000, dans la santé 90'000, dans l'hôtellerie et la restauration 56'000, etc. Ce sont eux, en premier lieu, qui seront soumis à la concurrence sauvage d'une «libre circulation» qui ne sera pas adossée à des droits sociaux et syndicaux. Et qu'advient-il ? Des conflits à tonalités xénophobes avec les nouveaux migrants. Ils s'ajouteront à ceux qui existent avec une partie des travailleurs suisses (qu'il ne faut d'ailleurs pas dépendre avec une âme de pasteur qui voit le péché partout).

Il s'agit donc aussi d'un référendum pour les immigré-es d'aujourd'hui et de demain afin, à partir d'un NON, de relancer la bataille pour modifier la relation légale minimale, afin de faciliter un travail syndical, associatif.



L'Union syndicale suisse (USS) a adopté lors de son 51^e Congrès, en 2002, un texte d'orientation pour «Plus de droits sur le lieu de travail», revendiquant en particulier un renforcement de la protection contre les licenciements. Pourquoi a-t-elle renoncé à ces objectifs pour les mesures d'accompagnement qu'elle a acceptées ?

3. Enfin, il faut comprendre qu'il n'est pas nécessaire qu'un nombre important de migrants, «prisonniers» du chômage et «libérés» par Adecco ou Manpower arrive sur un segment du marché du travail pour que la «structure des prix» (le salaire) se modifie à la baisse. L'exemple allemand est là pour le montrer (cf. en page 8 de ce numéro).

Mieux, les études sur l'utilisation des «clandestins»² montrent que peut se profiler le scénario suivant : des employeurs pourraient «utiliser» des «libres circulants» de l'UE des 25, car les protections sont si faibles, en lieu et place de requérants d'asile si les «restrictions administratives» croissent. Une nouvelle concurrence serait exacerbée, avec une nouvelle fragmentation du salariat et une nouvelle configuration des xénophobes au sein du salariat en Suisse. Comment à partir de ces simples données – replacées dans le contexte d'une contre-réforme d'ensemble conduite sous la houlette du Capital et de ses gerants politiques (le Conseil fédéral) – continuer à être passifs ? Et laisser l'UDC et les autres droites nationalistes manipuler un désespoir social et existentiel ?

Et, de fait, avaliser une unité nationale qui a toujours nourrie la xénophobie ? Peut-être parce que les immigré-es ne votent pas, la gauche électoraliste ne s'y intéresse pas trop et que le concurrent électoral UDC est plus important pour le «partage des dépouilles». C'est le «huis clos» politique. Il faut en sortir. Surtout quand on clame qu'on n'y participe pas. Le prisonnier de lui-même est celui qui souffre le plus et est le plus agressif... contre les autres et lui-même (cela sans le savoir). ■

1. Pour une argumentation plus complète, les lecteurs et lectrices peuvent consulter notre site www.labreche.ch ou www.alencontre.org ou commander la brochure de 40 pages à l'adresse : Comité référendaire, cp 3, 1000 Lausanne 20.
2. *Travailleurs de l'ombre* ? Etienne Piguet et Stefano Losa, 2002, p. 39-40.

WWW.LABRECHE.CH

Un dossier complet sur le référendum pour une libre circulation accompagnée de droits sociaux et syndicaux renforcés. Et la feuille référendaire à renvoyer, si ce n'est pas encore fait, au plus vite !

Allemagne : l'Est débarque sur le marché du travail

Les patrons de l'industrie de la viande d'Outre-Rhin ont mis sur pied une véritable traite d'êtres humains pour remplacer des milliers de bouchers par des salarié-e-s venant de l'Est, sous-payé-e-s et surexploité-e-s. Le reportage de l'hebdomadaire *Der Spiegel*.

La mise en concurrence illustrée

CHARLES-ANDRÉ UDRY

L'article dont *La brèche* publie ici une traduction est paru dans l'hebdomadaire allemand *Der Spiegel*. Il illustre la mise en concurrence des travailleurs et travailleuses à l'échelle de l'UE des 25. Il faut saisir qu'avec la possibilité de vendre des services (directive de l'UE, nommée directive Bolkestein, l'ex-commissaire ultralibéral hollandais : cf. la note explicative en page 30 de la brochure disponible sur www.labreche.ch éditée par le comité référendaire « Pour une libre circulation adossée à des droits syndicaux et sociaux » des entreprises peuvent louer des travailleurs et travailleuses de Pologne ou d'ailleurs à des « prix compétitifs » (bas salaires) dans l'UE à 25.

La France conteste certaines parties de cette directive, mais pas l'essentiel. Elle prendra, après quelques maquillages, son véritable envol, dans les mois à venir. Ici le *Spiegel* examine la situation dans l'agroalimentaire (boucherie).

La baisse de la présence des syndicats ainsi que l'existence de Conventions collectives (CCT) de plus en plus

négociées entreprise par entreprise, comme en Suisse, affaiblit les salarié-e-s face au patronat.

Enfin, il est illusoire de croire qu'une « invasion » de migrants est nécessaire pour modifier la « structure des prix » dans un segment du marché du travail. Il suffit d'un nombre restreint de salarié-e-s acceptant des salaires plus bas, car ils sont étranglés par le chômage et les très bas revenus dans leur pays d'origine, pour que la pyramide s'affaisse en Allemagne ou en Suisse, demain.

A cela s'ajoutent des délocalisations. Ici, il s'agit des Danois, les plus grands producteurs de viande de porc – si appréciée en Allemagne –, qui partent du Danemark pour s'installer en Allemagne. La conséquence sera double. Les salaires vont céder au Danemark et vont céder en Allemagne.

Ce sera la même chose en Suisse avec l'arrivée d'Aldi (le discounteur allemand). Des distributeurs suisses vont faire pression sur les salaires de leurs « collaborateurs et collaboratrices » chez Migros, Coop, etc., pour faire face à cette concurrence. L'effet de

certaines baisses de prix sera des plus limités sur le pouvoir d'achat effectif (disponible) des salarié-e-s. Mais l'argument d'une baisse des prix sera utilisé par les patrons – appuyés par une presse ignorante ou complice (annonces publicitaires) – pour baisser les salaires dans tous les secteurs. Les mythes se créent et s'avèrent aussi. L'exigence de normes sociales, syndicales, de droit du travail convergentes, vers le haut, à l'échelle de l'Europe, devient urgente et impérative. Ces normes ne pourront prendre forme que dans la mesure où, au moins, existent des batailles politiques et des mobilisations européennes. Sans même mentionner un début de mise en question du pouvoir, très concentré, de la propriété économique donc politique. Ce qu'illustrent l'actuelle Commission de l'UE et surtout la BCE (Banque centrale) comme Ecofin (la coordination des ministres des finances).

Quant à l'efficacité de l'intervention de Schröder-Blair, elle sera moins visible que le déploiement de sa vie privée, comme forme d'être présent sur la scène politique ou sur celle de la mode et des cigares.

surtout pas les clauses de protections du travail.

« Avec la liberté des services, toutes les digues sont rompues – et il n'y a plus de contrôles », se plaint le syndicaliste. En effet, pour les prestataires de services, c'est le droit de leur pays qui s'applique, selon ledit principe du pays d'origine. Un entrepreneur polonais, par exemple, qui abat des cochons en Allemagne, n'est pas soumis aux standards sociaux allemands, mais seulement à ceux de Pologne. Les contributions sociales sont dues en Pologne.

des milliards, avec des structures mafieuses, du dumping salarial et de l'esclavagisme moderne », se plaint Matthias Brümmer du Syndicat de l'alimentation et de l'hôtellerie (*Gewerkschaft Nahrung-Gewuss-Gaststätten*, NGG) à Oldenburg. Dans sa région que l'on appelle, du fait de sa densité de bétail de rapport, la réserve de viande de l'Allemagne, il y a maintenant des entreprises qui n'occupent plus que des ressortissants d'Europe de l'Est. Dans ces entreprises, dit-il, aucune réglementation sur les salaires ou sur le temps de travail n'est respectée, et

Schröder a fait de ce sujet sa priorité. Mardi, à Bruxelles, il va en parler au chef de la Commission de l'Union européenne (UE), José Manuel Barroso. « Avec cinq millions de personnes au chômage, l'Allemagne ne doit pas être inondée par des salariés à bas salaires », dit un haut fonctionnaire du gouvernement.

26'000 bouchers à la rue

La faute à cette situation incombait à une loi de l'UE sous-estimée. Pour protéger le marché allemand du travail, le chancelier Gerhard Schröder avait imposé, lors de l'extension vers l'Est de l'UE en mai dernier, une clause spéciale : les nouveaux citoyens de l'UE doivent renoncer durant sept ans au libre choix d'un emploi dans les pays membres. Ainsi espérait-il éviter l'arrivée massive de salariés à bas salaires en Allemagne.

Mais il y avait les petits caractères. La dite liberté des services s'applique depuis un moment, bien qu'avec des restrictions, aux nouveaux pays adhérents. Des entreprises des nouveaux Etats membres peuvent donc proposer aux sociétés allemandes leurs services – et qui plus est aux conditions de travail de leur pays. Le droit d'examiner s'il s'agit en effet de prestations de services, ou alors de relations de travail illégales, ne ressort plus des instances allemandes, mais des pays d'origine.

A Berlin, on a apparemment sous-estimé cette clause à l'époque : 26'000 travailleurs de l'industrie de la viande ont entre-temps perdu leur emploi et ont été remplacés par des bas salaires. En quelques mois se serait créé « un marché pesant

Des salaires de deux ou trois euros

Or, même des standards plus bas, en vigueur dans d'autres pays, ne sont maintenant plus respectés en Allemagne. Le syndicaliste Brümmer a vu des situations dignes de véritables camps. Des équipes de travail sont isolées, habitent dans des logements de masse, et sont encore escroquées d'une part de leur maigre salaire, parce que l'on déduit, contrairement aux dispositions contractuelles, loyer ou frais pour leurs habits de travail. Celui qui ose s'y opposer est licencié sur le champ, perd ainsi son permis de séjour et doit immédiatement regagner son pays d'origine.

Des salaires entre deux et trois euros de l'heure ne font pas exception. Les personnes concernées parlent de situations catastrophiques dans les abattoirs, notamment en ce qui concerne la sécurité au travail et l'hygiène. Les entreprises se protègent face à des regards curieux ou des contrôles inopinés avec du fil de fer style OTAN ainsi que des hommes musclés. Pour Brümmer, ce sont des mesures de « haute sécurité ».

« Le problème est plus grand que ce que nous soupçonnions », dit la députée au Bundestag allemand, Gabriele Gronenberg. Alarmée par les chiffres inquiétants concernant son cercle électoral de Basse-Saxe, où ces derniers mois 6000 employés allemands de l'industrie de transformation de la viande ont été mis à la rue, elle voulait visiter, la semaine dernière, l'abattoir de la « *Norddeutsche Fleischzentrale* » à Emstek. Après avoir obtenu un accord pour

cela, la politicienne a toutefois été « désinvolte » sans motif. « Ceux qui veulent rester discrets ont visiblement quelque chose à cacher », s'énerve la députée du Bundestag.

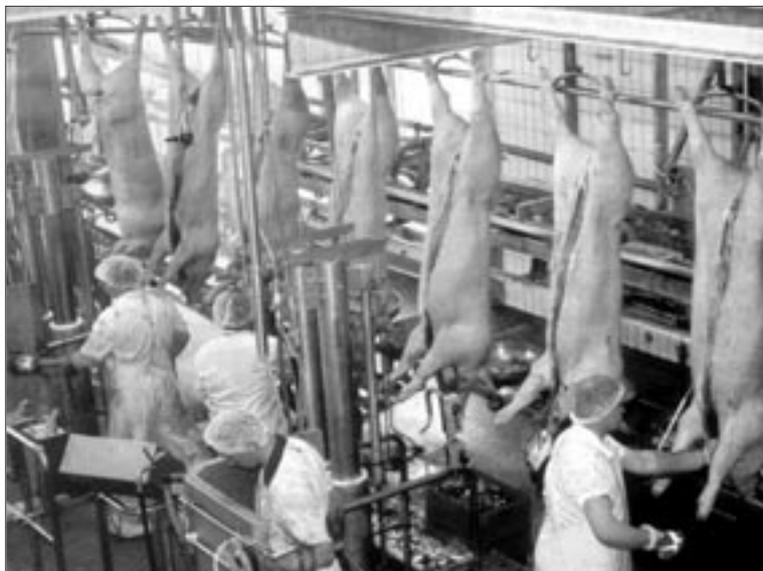
Les Danois délocalisent en Allemagne

L'évolution en Allemagne n'est pas restée inaperçue. Le leader européen de la transformation de viande, « Danish Crown », jubile en voyant le « paradis allemand des bas salaires ». Les Danois veulent fermer deux grands abattoirs et délocaliser massivement des emplois vers l'Allemagne.

Chez eux, les syndicats se sont défendus contre les équipes est-européennes à bon marché. Chez leur voisin allemand, par contre, la plupart des 60'000 bouchers et dépeceurs ne sont plus suffisamment organisés pour résister. « En Allemagne, c'est le Far-West, et ils payent des salaires de misère », déplore le syndicat danois.

Comme le deuxième transformateur de viande européen, « Bestmeat » des Pays-Bas, essaye aussi d'entrer en masse sur le marché allemand, des syndicats néerlandais, polonais, danois et allemands commencent à se regrouper. Ils veulent se retrouver début mars à Hambourg, pour coordonner la lutte contre le dumping salarial.

A Berlin aussi, de plus en plus de politiciens se sentent poussés à agir. « Ce thème doit être traité au niveau fédéral », demande le député Holger Ortel (SPD). Il souhaite organiser une conférence nationale entre SPD et syndicats. Gerald Thalheim (SPD), secrétaire au Ministère de la consommation,



Les conditions de travail se sont si violemment détériorées en Allemagne que le leader européen de la transformation de viande, Danish Crown, veut y délocaliser massivement ses installations, pour profiter de salaires de 2 ou 3 euros.

est également alarmé. Dans son cercle électoral, Chemnitz, une équipe de bouchers a été entièrement remplacée par des Tchèques – qui sont logés maintenant dans l'ancien jardin d'enfants de l'entreprise.

« Réduire les règles superflues »

Pour le chancelier Gerhard Schröder et le ministre des affaires étrangères Joschka Fischer – deux d'ardents défenseurs de l'Europe unifiée – les conséquences de la liberté des services deviennent un réel danger. Alarmé par de nombreuses lettres incendiaires de ses camarades, le chancelier a appelé son ministre de l'économie, Wolfgang Clement, à plus de retenue. Clement chante volontiers les louanges de la libre circulation des services et du principe du pays d'origine, les qualifiant de « levier pour le remodelage de notre administration, et pour la réduction de règles corporatistes superflues ».

Schröder ne peut pas faire grand-chose contre l'actuelle directive sur les services, lors de son entretien avec Barroso. Mais on discute dans l'UE d'une nouvelle directive sur les services [a

directive Bolkenstein; cf. *La brèche* N°5], devant s'appliquer à partir de 2011. Dans celle-ci, c'est du moins la volonté du chancelier, certaines branches, dont la santé, la culture, l'artisanat et la construction devraient être entièrement ou partiellement exclues.

Il y a la peur que, sinon, la belle vision de services transfrontaliers européens fasse place à une réalité moins belle, à un système dans lequel, bien cachée, on vende de la force de travail au rabais – et dans de nombreuses branches (de l'artisanat aux soins). Car le marché est immense: plus de 50% du Produit intérieur brut (PIB) de l'UE sont générés par des services.

Une traite d'êtres humains

Le chemin vers le paradis des bas salaires est simple à suivre. Presque chaque entrepreneur allemand peut acheter des « services ». Il lui suffit de passer son contrat à un sous-traitant qui se cherche des ouvriers d'Europe de l'Est, des temporaires. Des équipes traditionnelles sont ainsi peu à peu remplacées – ou sont obligées d'accepter le dum-

ping salarial. La spirale vers le bas tourne de plus en plus vite, préviennent les syndicats.

Des entreprises allemandes créent aussi des sociétés sous-traitantes en Europe de l'Est, qui fonctionnent exclusivement comme bureau de recrutement: une traite d'êtres humains constituant une main-d'œuvre bon marché, couverte par le droit de l'UE.

Pour Michael Andritzky, directeur de l'organisation patronale Alimentation et Hôtellerie, tout cela est parfait. Les « accords entre les sous-traitants et les prestataires de services d'Europe de l'Est sont légaux ». C'est ce qu'il a défendu devant

les ouvriers fâchés à Löningen. Evidemment que lui aussi était au courant « d'activités criminelles », mais il s'agit là d'exceptions: « 99% travaillent correctement » dit-il, alors que tout le monde rit.

Le syndicat NGG évalue très différemment la situation. La concurrence ruineuse ne laisse plus de répit à quiconque souhaite travailler correctement. Des sociétés est-européennes, selon des syndicalistes, envoient de manière ciblée des fax à des entreprises allemandes. Il suffit de cocher les services souhaités, pour avoir promptement l'offre souhaitée.

La qualité et le sérieux de sociétés offrant ainsi leurs services ne peuvent guère être contrôlés. Des entreprises allemandes créent aussi des sociétés sous-traitantes en Europe de l'Est, qui fonctionnent exclusivement comme bureau de recrutement: une traite d'êtres humains constituant une main-d'œuvre bon marché, couverte par le droit de l'UE.

Ainsi, d'un coup de plume, des enseignants deviennent des bouchers, comme dans le cas de Elisabeth B. La Polonaise a signé auprès de la société Multi-Job à

Varsovie un contrat de trois mois comme assistante d'entreprise. Pour un emploi à temps plein, la pédagogie de formation devait toucher 800 euros bruts par mois. Comme elle parle allemand, elle a été mise au travail comme cheffe d'une équipe de Polonais dans une usine de transformation de viande de Basse-Saxe.

Le poste à plein-temps s'est avéré rapidement être une équipe double de 16 heures par jour. Comme Elisabeth B., après un mois de travail, n'avait toujours par touché un cent, elle s'est plainte. Après deux mois, elle a reçu un acompte de 200 euros. Un mois plus tard, un nouveau versement de 400 euros. Elle a ensuite bâché. « Les travailleurs se font avoir avec les méthodes les plus rudes et on leur fait peur », constate le syndicaliste Brümmer.

Que le problème apparaisse en premier dans le secteur de la transformation de la viande tient au marché. L'économie allemande de la viande souffre depuis des années de fortes surcapacités et d'une guerre des prix ruineuses dans les supermarchés. Les fournisseurs doivent comprimer les coûts, peu importe si la qualité en souffre.

Mais ce ne sera qu'une question de temps pour que cet exemple fasse école également dans d'autres branches.

Face à cette perspective, l'opposition contre la liberté des services se renforce. Pourtant ce ne sont pas les Allemands qui ont des demandes de changements, et une combinaison de toutes sortes de demandes pourrait remettre en cause l'idée même de marché intérieur à l'UE. Le président de la commission de l'UE, Barroso, ne laisse aucun doute qu'il veut des marchés de services ouverts.

« Ce sera difficile », reconnaît aussi le secrétaire d'Etat Andres. Le droit UE est une matière difficile et sensible, dit-il, et il n'y a pas de solution facile: voilà ce qu'il réplique à son public en colère à Löningen.

Les bouchers au chômage n'en sont pas plus calmés. « Vous pouvez vous mettre votre Europe où nous pensons... » ■

ALENCONTRE.ORG

Avec la suite de cette enquête. Mais aussi des articles sur l'Irak, le traité constitutionnel de l'UE...

Le Liban... et bien au-delà

L'assassinat de Rafic Hariri est associé à l'occupation syrienne. Impossible cependant de comprendre ce qui se passe au Liban sans prendre en compte les politiques des Etats-Unis et d'Israël pour remodeler le Moyen-Orient.

CHARLES-ANDRÉ UDRY

Le lundi 14 février 2005, Rafic Hariri, en quelque sorte propriétaire immobilier de la capitale libanaise et ancien président de la « Suisse du Moyen-Orient », était assassiné, avec ses gardes du corps et son médecin personnel qui l'accompagnait sans cesse. Hariri disposait de la meilleure protection au Liban; ses déplacements à Beyrouth étaient soumis à une surveillance électronique d'ampleur. A deux kilomètres, tous les téléphones portables étaient coupés. Plus d'un journaliste venant d'Europe a pu en faire l'expérience. Autrement dit, cet assassinat nécessitait un degré de sophistication technique rare dans la région, du moins de la part des forces « traditionnelles ».

La Syrie et le Liban

La réaction fut massive. Lors des funérailles – auxquelles assista Jacques Chirac qui lui devait une amitié, sonnante et trébuchante – des centaines de milliers de personnes défilèrent côte à côte. La famille Hariri refusa des funérailles « offertes » par le gouvernement pro-syrien de Lahoud/Karamé. Elle disposait, certes, des moyens de s'en offrir de majestueuses.

Des groupes, communautés et réseaux claniques qui s'étaient entretenus durant les 14 années de guerre civile se retrouvaient réunis. L'opposition au gouvernement pro-syrien ne suivait pas durant ces funérailles, au même titre que la manifestation de jeunes et étudiants du 21 février, les clivages traditionnels. Le patriarche Sfeir marchait main dans la main avec Walid Joublat, et l'on retrouvait

des sunnites aux côtés des chiites, qui représentent près de la moitié de la population au plan confessionnel.

Même le vice-président syrien, Adoual-Hali Khaddam, était présent aux funérailles et il fut agréé par la famille Hariri. C'est un vieil ami. Et les affaires entre le Liban d'Hariri, entre autres, et la Syrie se portaient bien, en faveur d'une toute petite minorité.

Le pétrole du Moyen Orient est largement chiite, y compris en Arabie Saoudite ou à Bahreïn, sans parler de l'Irak et de l'Irak. La campagne anti-chiite de Bush & Co trouve là son fondement.

Les Syriens, qui ont été appelés pour la première fois (dans l'histoire récente) en 1976 par les « Chrétiens », puis qui sont revenus avec l'acquiescement des Français et des Américains, n'auraient pu faire mieux pour construire une opposition unifiée contre eux.

Ce qui pose certes la question: les services syriens sont-ils si débiles pour se tirer une telle balle dans le pied? Nous n'entrerons pas ici dans les spéculations sur les instigateurs de cet assassinat. Cette région stimule assez de théories du complot qui, assurément, trouvent un fondement dans l'histoire de la

crise de l'empire ottoman et des vraies conjurations coloniales.

Toutefois deux éléments doivent être soulignés. Le premier. Le Liban est le terrain d'affrontements, par personnes interposées, entre puissances internationales et pays voisins. En outre, « le conflit israélo-palestinien » – pour reprendre une formule de la presse qui baptise ainsi une entreprise coloniale en terre palestinienne – a des répercussions aussi directes dans ce pays. Le Golan syrien est occupé par Israël. Et la Syrie occupe, de fait, le Liban. En outre, quelques 450'000 réfugiés palestiniens survivent au Liban, dans des conditions misérables, soumis à des discriminations (entre autres de la part de la droite chrétienne) terrifiantes. Donc, l'assassinat d'Hariri est immédiatement à replacer dans un contexte régional et international. Le second. Il est possible que la société libanaise, traumatisée par 15 ans d'une horifiante guerre civile, réagisse contre les diverses manipulations à l'œuvre. Les élections à venir comme le type et l'orientation des mobilisations le diront.

Le pétrole chiite

En septembre 2004, le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté la résolution 1559, avec le soutien de la France et des Etats-Unis. Elle demande, sans la nommer, le retrait de la Syrie et, surtout, le désarmement de toutes les milices. Ce dernier point est décisif.

Parler aujourd'hui de milices au Liban, c'est avant tout nommer les forces militaires du Hezbollah chiite, qui dispose

également de douze députés au Parlement. Il a mené une lutte systématique (et considérée comme victorieuse) contre l'occupation du sud Liban par les forces de l'Etat sioniste, une occupation appuyée par des collaborateurs locaux.

Cette campagne militaire ainsi que diverses initiatives de charité dans une société rongée par une crise sociale dont la presse occidentale parle peu donnent à cette force – et au Hamal, chiite aussi – un rôle important. Tous les chiites du Liban ne sont pas organisés ou influencés par le Hezbollah – qui a le soutien de l'Irak – et Hamal; une bonne partie apparaît dans d'autres formations politiques ou a des « loyautés » différentes.

Mais, le doute ne peut exister sur l'intérêt que les Etats-Unis ont à neutraliser les forces chiites dans toute la région, d'autant plus après une victoire électorale si massive des formations chiites en Irak.

En une formule – qu'une carte pétrolière, géographique et des populations démontrerait – on pourrait dire: le pétrole du Moyen Orient est largement chiite, y compris en Arabie Saoudite ou à Bahreïn, sans parler de l'Irak et de l'Irak. La campagne anti-chiite de Bush & Co trouve là son fondement. Le branle-bas des Etats-Unis contre « l'arme nucléaire iranienn » en est l'exemple le plus visible, actuellement.

Israël et la balkanisation de la région

Pour l'heure les Etats-Unis ne veulent pas une « balkanisation » de la région. Ils cherchent à la contrôler en mettant



Le cortège funéraire pour l'enterrement de Rafic Hariri, le 16 février à Beyrouth.

la main sur les structures étatiques, militaires et en assurant une présence directe. La reprise de liens avec les anciens criminels du parti Baath d'Irak s'inscrit dans cette orientation anti-chiite (anti-Irak), afin de contrer les volontés autonomistes de chiites du sud de l'Irak (*Asia Times*, 15 février 2005).

Par contre, la direction du Likoud (Israël) ne cache pas ses intentions: faire éclater des conflits qui aboutissent à une « balkanisation » de la région. La « République Kurde »; « le Sud chiite irakien », le « triangle sunnite » sont des éléments qui anticipent un possible développement dans ce sens. Au Liban, il existe un vieux rêve de secteurs chrétiens de construire un « Etat libanais indépendant ». Cela pourrait s'articuler avec des « enclaves sunnites » et des « enclaves chiites ». Une Syrie désarticulée est aussi envisageable. Les Israéliens connaissent ce système de bantoustans, eux qui ont si longtemps – avec la Suisse officielle, donc bancaire – collaboré avec le régime d'apartheid d'Afrique du Sud.

Un tel projet enterrerait l'échec étasunien d'un « grand

Moyen Orient démocratique » ayant à la tête de chaque pays un gouvernement plus ou moins laquais des Etats-Unis, qui accepterait une redistribution de la rente pétrolière encore plus en faveur de la puissance impérialiste américaine, le pays le plus endetté au monde.

La France a voté la résolution 1559. Par contre, elle s'est opposée à ce que le Hezbollah soit placé sur la liste des organisations terroristes par l'ONU. Hariri avait une position analogue. La France a de même une position différente de Washington sur le « désarmement nucléaire » de l'Irak. Certains intérêts différents entre puissances impérialistes se traduisent par des oppositions sur des terrains tiers. Sharon et ses collègues sont des spécialistes pour y intervenir et stimuler des crises devant « affaiblir l'ennemi du moment ».

L'assassinat d'Hariri peut être utilisé pour activer divers projets dans une région en crise économique et sociale profonde, mais disposant des réserves pétrolières du monde, du moins d'une très grande partie d'entre elles. ■

BRÈVES

Europe: le vent dans les voiles du capital (I)

« Les Français sont en train d'abandonner les 35 heures. Les Allemands ont introduit de nouvelles réglementations pour le marché du travail et l'Etat social. Les Italiens viennent d'augmenter l'âge de la retraite. Les Autrichiens comme les Finnois baissent les impôts des entreprises. Beaucoup de choses ont eu lieu récemment en matière de réformes économiques en Europe. » L'éditorialiste du Financial Times (14.2.2005), Wolfgang Munchau, est réjoui. Il expose les prochains pas, en citant le chef économiste de la Deutsche Bank, Thomas Maye: « Les Institutions de l'UE [Union européenne] doivent se concentrer sur la libéralisation et la dérégulation des marchés des biens et des services. Par ce moyen, la pression compétitive va s'accroître, ce qui en retour créera une pression sur les lobbies nationaux défendant leurs positions pour qu'ils acceptent des changements structurels ». La directive sur les services – l'actuelle et celle concoctée par Bolkenstein – est au cœur de cette stratégie. Avec une efficacité redoutable, comme le montrent les bouleversements dans l'industrie de la viande en Allemagne (cf. p. 8). Cela devrait faire réfléchir. Même les dirigeants de l'Union syndicale suisse (USS).

G7: profits records (II)

« Les capitalistes mettent la main sur une part croissante du revenu national, aux dépens des travailleurs. » Ce n'est pas un titre de *La brèche* qui vous échappe. Mais celui de *The Economist*, l'hebdomadaire de la City londonienne (12.2.2005). « L'année dernière [2004], les profits après impôts des entreprises aux Etats-Unis ont atteint leur plus forte proportion du Produit intérieur brut depuis 75 ans. La part des profits dans la zone euro et au Japon est aussi au plus haut niveau depuis 25 ans au moins. L'USS estime que dans l'ensemble des économies du G7 la part des profits dans le revenu national n'a jamais été aussi élevée ». Selon Lehman Brothers, les grandes compagnies européennes baignent dans un océan de cash: 470 milliards de dollars, soit 72% de plus qu'en 2002 (*BusinessWeek*, 15.11.2004). *The Economist* explique: « Il y a cependant un autre facteur qui pourrait avoir augmenté de manière durable la rentabilité du capital relativement au travail: l'intégration de la Chine et de l'Inde dans l'économie mondiale, avec leurs vastes réservoirs de main-d'œuvre bon marché. Dans la mesure où cela accroît la proportion globale de travail par rapport au capital, cela augmentera le rendement relatif du capital. L'outsourcing n'a probablement pas détruit beaucoup d'emplois dans les économies développées. Mais la menace de produire ailleurs a permis aux entreprises de maintenir le couvercle sur les salaires. » *The Economist* connaît son Marx. Les pontes de l'USS lisent-ils *The Economist*?

Allemagne: supercompétitif (III)

La cure de cheval imposée par Gerhard Schröder aux salarié-es d'Outre-Rhin est payante... pour les capitalistes. Entre 1999 et 2004 les coûts salariaux unitaires (coûts salariaux tenant compte de la productivité) ont chuté de 10%. « Les commentateurs sont admiratifs devant les gains en terme de productivité et de profits réalisés aux Etats-Unis grâce à la politique très agressive des entreprises pour couper les coûts. Mais les entreprises allemandes ont fait des avancées encore bien plus importantes pour diminuer leurs coûts et améliorer leur compétitivité. Une étude de la Deutsche Bank suggère que l'augmentation de la productivité en Allemagne a été, depuis 1995, aussi rapide qu'aux Etats-Unis [...] Mais les salaires ont cependant augmenté moins vite en Allemagne, ce qui fait que les coûts unitaires y ont chuté. » (*The Economist*, 19.2.2005) Ce qui exerce une pression sur toutes les économies de l'UE, comme sur celle de la Suisse.

Belgique: concurrence organisée (IV)

« Quatre constructeurs automobiles [Ford, Opel, Volkswagen, Volvo] possédant des usines d'assemblage en Belgique ont adopté, vendredi 11 février, un texte commun où ils réclament une baisse des charges salariales de 10% à 12%. C'est, selon leurs directions, la condition indispensable à la survie » de ce secteur qui emploie 22000 personnes (*Le Monde*, 15.2.2005). Les négociations salariales en Allemagne – pas d'augmentation durant 2 ans, en réalité des baisses avec les augmentations du temps de travail – sont la justification de cette revendication. Pour les capitalistes, le grand marché européen commence à fonctionner à merveille. C'est manifeste pour toute personne qui veut bien ouvrir les yeux. Les responsables de l'USS, qui donnent avec entrain leur bénédiction au paquet « libre circulation » / mesures d'accompagnement au rabais, peuvent-ils le faire?

France: les lycées dans la rue

La mobilisation contre la réforme Fillon ne faiblit pas. Elle reflète une prise de conscience de la mise à sac de la formation et des ravages des inégalités. Interview.



Les lycéens se sont donné rendez-vous le 8 mars pour une nouvelle journée nationale de mobilisation contre la loi Fillon.

Depuis janvier, l'opposition à la réforme de l'école et du baccalauréat (bac), appelée réforme Fillon du nom du ministre de l'Education, occupe les lycées et les rues des villes de France. Ce mouvement s'est concentré initialement sur les « contrôles continus » introduits par la réforme pour l'obtention du bac. Cette mesure a été perçue comme menant à la disparition du caractère national du bac. Donc à une reconnaissance de ce diplôme en fonction du lieu de son obtention, c'est-à-dire de l'établissement et de ses caractéristiques sociales. En clair: un bac d'un lycée d'une Zone d'Education Prioritaire (ZEP) serait un bac de seconde zone, dont la valeur sur le marché du travail ou pour une entrée à l'Université serait encore plus nettement inférieure au baccalauréat obtenu dans un établissement favorisé et bien coté. Les inégalités sociales dans l'accès à la formation seraient ainsi redoublées. Aujourd'hui, alors que cette mesure a été retirée, la mobilisation ne faiblit pas. Sébastien, lycéen de « seconde » âgé de 15 ans, est membre de la « Coordination des lycées d'Ile-de-France ». Celle-ci est en lutte contre la réforme Fillon depuis deux mois et elle prépare les mobilisations de la rentrée scolaire de mars. Notamment les manifestations du 8 mars, qui vont voir les lycéens manifester par dizaines de milliers pour obtenir le retrait total du plan Fillon. Il explique les raisons de cette mobilisation.

INTERVIEW: DAVID GYGAX

Comment a démarré la mobilisation contre la réforme Fillon?

Sébastien – Ce mouvement a démarré à partir de discussions dans les lycées. Dans le mien, à Paris, des jeunes d'autres lycées déjà mobilisés sont venus nous informer de ce projet de réforme, et nous en avons discuté entre nous. Il y a eu un écho très important contre ce que prévoit cette réforme, contre ses attaques au système scolaire dans son ensemble. Depuis les premières mobilisations, le gouvernement a annoncé qu'il retirait la mesure la plus impopulaire, les contrôles continus pour l'obtention du bac.

Mais nous restons mobilisés: nous avons des doutes sur l'abandon véritable de ce projet et nous exigeons le retrait total de cette réforme.

Quels autres points expliquent l'opposition des lycéens à la réforme Fillon?

Il faut bien comprendre que cette réforme s'inscrit dans un cadre d'austérité budgétaire. Le gouvernement veut économiser dans l'Education nationale. Par exemple, il n'y aurait plus qu'une seule option en seconde, qui est la première année de lycée. Cela signifierait concrètement la disparition de l'enseignement du grec, du latin, ou d'autres branches, que les élèves peuvent prendre en seconde option. Si vous supprimez cette possibilité, vous supprimez également des postes d'enseignement et vous réduisez l'offre de cours. C'est aussi cela qui nous inquiète. La même analyse est valable pour la question de la suppression des « TPE », les travaux personnels encadrés, qui sont une préparation à l'université. Là-dessus aussi, Fillon a annoncé qu'il reculait. Mais, en fait, il cherche surtout à instaurer le

flou dans les esprits sur ce qu'il retire du plan et ce qu'il maintient. Il espère ainsi diviser la mobilisation lycéenne.

Ce n'est pas le cas pour l'heure, avec la mobilisation du 8 mars...

Oui, le 8 mars sera extrêmement important pour nous. A cette date, les trois régions scolaires du pays, qui ont eu leurs vacances de février décalées, seront toutes rentrées en cours. Nous préparons cette échéance avec détermination. Les lycéens mobilisés en vacances se rendent dans les régions où la rentrée a déjà eu lieu et vont dans les lycées pour expliquer la réforme Fillon et pour appeler les lycéens à participer aux mobilisations. Le 8 mars, selon l'ampleur des manifestations, soit nous parvenons à obtenir le retrait du plan, soit le gouvernement tente de passer en force, comme il l'a fait sur les retraites en 2003 et sur les 35 heures récemment. Si le gouvernement retire alors son projet, les conséquences politiques seront importantes. Des milliers de gens se demanderont pourquoi et comment le gouvernement a reculé devant « des enfants », alors qu'il n'a pas bougé sur ses autres réformes, bien que faisant face à des mobilisations au moins aussi importantes. Il faut se rappeler que les mouvements de lycéens ou de jeunes ont, par le passé, fait démissionner plusieurs ministres de l'Education: sans remonter jusqu'à Devaquet, il y a eu Claude Allègre dans le gouvernement Jospin et Luc Ferry, plus récemment, lui aussi « débarqué ».

Comment s'organisent les mobilisations?

Nous avons créé une « Coordination des lycées d'Ile-de-France » pour pouvoir nous organiser sur l'ensemble des établissements. Chaque lycée mobilisé y envoie des délégués, et ces assemblées sont à la fois des lieux de débat sur la

réforme et des moments d'organisation pratique des manifestations, pour les tractages, etc. Cette idée de coordination s'est rapidement imposée, parce qu'elle permet d'avoir une « carte » des lycées mobilisés, de dresser l'inventaire des besoins, de comprendre ce qui se passe dans les autres établissements. Sans cette coordination, nous aurions beaucoup de peine à nous organiser et chaque lycée serait un peu livré à lui-même.

Quel rôle jouent les fédérations syndicales lycéennes?

Elles ne sont pas le moteur des mobilisations, même si elles travaillent avec nous. Nous les utilisons parce qu'elles ont des moyens matériels que nous n'avons pas et que leurs appareils sont utiles pour cela. Mais les décisions sur les manifestations ainsi que les grèves dans les établissements sont vraiment le fait des lycéens eux-mêmes, souvent informés et encouragés à rejoindre la lutte par d'autres lycéens. L'appartenance syndicale n'est pas une nécessité pour faire ce travail.

Pour la plupart des lycéens, il s'agit sans doute de leurs premières mobilisations politiques?

Oui, pour nous tous, ce sont nos premières manifestations. Dans les premiers cortèges, nous nous demandions un peu ce que nous faisons là au lieu d'être en cours. On se regardait défiler dans les rues et on se disait: « C'est donc ça une manif?! » Mais, très vite, nous avons appris et compris que notre mobilisation était importante, que nos revendications sont légitimes. On apprend vite à s'organiser. Notre enthousiasme et notre détermination sont évidemment très importants pour obtenir ce que nous exigeons, à savoir le retrait total de ce plan.

Une forte symbolique politique

Yves Bonin est enseignant à Paris et membre de la rédaction de la revue *Carré Rouge*. Il donne son éclairage sur les mobilisations en cours dans les lycées français.

Yves Bonin – Cette mobilisation lycéenne est un mouvement relativement atypique pour plusieurs raisons. D'abord, la réforme Fillon est finalement une « réformette », assez peu importante dans ce qu'elle remet en cause en termes d'éducation et de droits à la formation par rapport à ce qui a déjà été détruit dans ce secteur. Elle contenait en fait une seule grande attaque, qui était quasiment une provocation, c'est-à-dire l'instauration du contrôle continu qui aurait enterré le caractère national du bac. Ce point a été retiré, mais les mobilisations continuent pourtant, et vont peut-être même encore s'amplifier.

Pour quelles raisons?

On perçoit dans ce mouvement un contenu politique symbolique très fort. Pour moi, les revendications des lycéens dépassent la réforme Fillon, dans le sens que ces jeunes, très mobilisés et très déterminés, veulent « la peau » du ministre et le retrait total du plan, mais pas seulement. Ils ne sont pas près de lâcher prise et de rentrer dans leurs établissements. Il y a une véritable prise de

conscience de la mise à sac de la formation, des ravages des inégalités devant la formation, mais aussi des inégalités dans la société tout entière. Et, paradoxalement, les lycées dits favorisés sont à la pointe de ce combat et de cette mobilisation.

Il y a une véritable prise de conscience de la mise à sac de la formation, des ravages des inégalités devant la formation, mais aussi des inégalités dans la société tout entière.

On sent une très forte préoccupation sur ces questions. De même, les slogans et les mots d'ordre des mobilisations portent beaucoup sur la marchandisation de la formation, à juste titre bien sûr. Enfin, cette lutte se nourrit fortement du climat politique actuel et des mobilisations qui l'ont précédée de la part d'autres secteurs de salariés. Elle contribue dans ce sens à affaiblir encore un peu plus un gouvernement qui subit aujourd'hui crise sur crise.

Une philosophie marxiste du langage

De Jean-Jacques Lecercle, PUF, Actuel Marx, 2004, 206 p.



RAPHAEL RAMUZ

A la lecture du titre de l'ouvrage, la première question que peut, légitimement, se poser le «lecteur-militant» est: «pourquoi se préoccuper de philosophie du langage?». La justification de l'auteur tombe immédiatement: selon lui, l'absence d'une philosophie marxiste du langage a eu pour conséquence l'absence de critique du langage. Dès lors, le champ était laissé totalement libre à une philosophie sponta-

née du langage, offrant soutien et justifications théoriques à l'idéologie dominante.

C'est donc bien de conflit de classes qu'il s'agit, et c'est sur le terrain du langage que Lecercle s'assigne le but de porter la contradiction et de fournir des instruments de lutte aux exploités. Car, pour lui, l'ennemi de classe a compris l'importance des questions du langage, il souligne ainsi «l'existence massive de pratiques du discours, et de réflexions théoriques qui fournissent à la bourgeoisie les moyens intellectuels de sa domination» (p. 17), face auxquelles le mouvement ouvrier s'est toujours trouvé démuné.

Pour contribuer à mettre fin à ce monopole du questionnement sur le langage, Lecercle tente d'établir les fondements d'une philosophie marxiste du langage. Sa réflexion est construite en trois temps.

Tout d'abord, une étape de déconstruction, dans laquelle il soumet la linguistique et la philosophie du langage à une cri-

tique radicale. Prenant le contre-pied d'une approche du langage en tant que strict instrument neutre de communication, il établit des thèses en négatif sur la «nature» de la langue.

Ensuite, dans une première étape de reconstruction, Lecercle fait retour sur la tradition marxiste pour y chercher des éléments susceptibles d'étayer sa construction. Les écrits de Marx et Engels lui offrent une conception du langage comme pratique sociale, matérielle et historique. Dans ce cadre, le langage n'est pas l'instrument qui permet d'exprimer une pensée qui préexisterait dans la conscience individuelle. Il revêt donc une double dimension, il est à la fois ce qui permet de prendre conscience de la vie réelle, mais également ce qui peut voiler cette conscience. Lecercle reprend ensuite les thèses de Lénine sur les «mots d'ordres», qui illustrent bien l'enjeu de lutte que constitue le langage sur le plan socio-politique. En effet, pour Lénine, le

sens, la signification, est le résultat d'un rapport de forces, et un énoncé n'est jamais une simple description mais une intervention dans une certaine conjoncture, qui vise à faire changer le rapport de forces déterminant la conjoncture en question.

Enfin, dans la dernière partie, l'auteur fonde sa philosophie du langage. En conclusion de son cheminement, il présente ce qu'il considère comme les caractéristiques fondamentales du langage. Parmi celles-ci, il postule tout d'abord que le langage est une forme de praxis, il doit donc être appréhendé comme une interaction sociale, le locuteur s'approprie un langage qui est déjà collectif, qui lui préexiste, mais qui est le moyen par lequel il exprime sa subjectivité. Ainsi, pour devenir sujet, exprimer son «individualité», le locuteur doit s'assujettir au langage, donc «être approprié» par lui. A un niveau plus général, l'auteur affirme la nature

sociale du langage, relevant ainsi le lien indissoluble entre langage et idéologie. L'idéologie passe par le langage, mais, plus encore, le langage est idéologique, car il n'y a pas de langage neutre.

Le détour théorique peut paraître tortueux. Néanmoins, l'offensive idéologique de la bourgeoisie helvétique «qui – notamment avec la «boîte à idées» Avenir Suisse et ses relais dans la presse et dans l'Administration fédérale – tente d'imposer des intérêts particuliers en les présentant comme les intérêts de «la Suisse» (i.e. patrons et travailleurs dans le «même bateau» face à la concurrence internationale) et en faisant un énorme travail sur le langage (le retournement de sens pratiqué avec le mot «réforme», par exemple), rend une contre-offensive nécessaire. Celle-ci ne peut se passer d'une réflexion de fond sur le langage, remettant au centre son caractère agonistique. Car, dans une société antagoniste, le langage ne saurait échapper, sous différentes formes, à la conflictualité de classe. La lutte pour une autre société ne peut se passer des mots pour la penser...

EN BREF...

Cinéma

● Actuellement dans les salles – pas disponible avant août en vidéo – le dernier film de **Patricio Guzman – Salvador Allende**. Après son triptyque *La bataille du Chili*, le réalisateur chilien revient sur l'expérience particulière du gouvernement Allende et sur le contexte politique du Chili. Au-delà d'Allende lui-même, très présent dans les souvenirs des différents témoins, le réalisateur entre en discussion avec la ligne politique et stratégique adoptée par le président chilien. Ses questions devraient susciter quelques discussions après la séance!

● Le **Festival international de films de Fribourg – 6 au 13 mars** – est une des rares occasions offertes au public fribourgeois de voir des films qui n'ont pas été produits pour être associés à la vente du popcorn. A noter 20 films regroupés sur le thème «Palestine/Israël, une mémoire suisse». Cette année, le festival est lié à des expositions de photographie, notamment **Palestine, mai 1970**. Cette exposition est visible du 4 mars au 16 avril à la **Bibliothèque cantonale et universitaire de Fribourg**.

Concert

● **Tiken Jah à Fri-son**. «Le reggae vient du ghetto, c'est la musique des sans-voix. Quand certains – que je ne citerai pas – utilisent cette musique pour célébrer les pouvoirs en place, je dis non.» **Tiken Jah Fakholy** vient de Côte d'Ivoire. Il chante un reggae de combat. La résistance des peuples africains au néo-colonialisme et à la dictature ainsi que l'annulation de la dette sont au cœur de ses albums (*Manger-cratie, Francfrique, Coup de Gueule...*). Son engagement l'a contraint à s'exiler au Mali, menacé de mort. Il est à **Fri-son, à Fribourg, le mardi 15 mars (20h)**. Une chance à ne pas rater de voir ce grand reggaeman.

L'Avare de Molière

Une pièce qui peut faire réfléchir sur notre société.



WYNA GILLER

La première de *L'Avare* de Molière a eu lieu le 9 septembre 1668 au théâtre du Palais-Royal. Le Théâtre des Osses, à Givisiez (Fribourg), redonne vie à cette œuvre, avec une mise en scène de Gisèle Sallin, une scénographie et des costumes de Jean-Claude de Bemels.

L'Avare est une des comédies les plus représentées. Pourquoi avoir choisi de la monter encore une fois? Pour

Gisèle Sallin, «cette pièce a une résonance actuelle: nous sommes dans un monde de l'avoire et du paraître, nous sommes formatés pour aimer l'argent. Et comme l'avare est un trouble du comportement, *L'Avare de Molière* a une pertinence à la fois individuelle et collective.» Au-delà des aspects psychologiques, cette pièce pose quelques questions très actuelles.

Le personnage central de l'histoire, Harpagon, père de

Cléante et Elise, est puissamment interprété par le fribourgeois Roger Jendly. Ce dernier brosse un portrait parodique – sans tomber dans la caricature – d'un personnage qui n'aime d'amour que son argent, sur le modèle du personnage de bande dessinée Picsou, obsédé par son or. Harpagon n'est nullement dépensier. Toute sa vie est tendue vers l'appât du gain. Pour gagner davantage, il octroie sans scrupule des crédits accompagnés d'intérêts expropriatoires à ceux qui se trouvent dans le besoin. Cette accumulation d'argent extorqué à d'autres est pour lui une fin en soi. Elle constitue le fil rouge de la pièce sur lequel viennent se greffer des intrigues sentimentales. Ses deux enfants lui cachent leurs amours, Cléante son amour pour Marianne et Elise pour Valère, alors que Harpagon veut épouser Marianne et promet une «vielle peau» fortunée à sa fille Elise.

Molière critique au travers du personnage Harpagon la classe bourgeoise qui se constitue à cette époque, notamment par l'usage, une des formes historiques de l'appropriation primitive de capital. «*L'avare bourgeoisie en ces temps-là s'oppose comme un reproche à la prodigalité des aristocrates. Les nobles méprisent les bourgeois, qui sentent la boutique et le comptoir. Les bourgeois se vengent en ruinant les nobles et en les regardant galoper à leur ruine. Harpagon est le représentant forcé de la classe qui amasse, à laquelle Louis XIV donne le pouvoir.*»¹

Quelques siècles après la première représentation de *L'Avare*, la place des pratiques rentières reste centrale. Les droits de propriété – brevets, marques, droits d'auteurs, actions, obligations – se trouvent au fondement du système de domination capitaliste. Pour faire augmenter la valeur des titres, le patronat baisse les coûts salariaux à l'échelle mondiale, s'accapare une part toujours plus grande de la valeur produite par les salariés.

Dans la pièce, un des valets de Cléante, nommé La

Fèche, vole la cassette pleine d'argent de ce dernier pour la donner à Cléante. Celui-ci l'utilisera pour faire plier son père au consentement de son union avec Marianne. La Fèche a une attitude intéressante: il a l'impression de faire une bonne action en volant Harpagon. Le bien que possède Harpagon n'est donc pas perçu comme étant légitime aux yeux de la Fèche. Cela peut nous inciter à réfléchir sur certains droits qui nous sont niés et sur la manière de se les réapproprier. Bon spectacle!

1. Paul Guth, *Histoire de la littérature française, des origines épiques au siècle des Lumières*, Fayard, 1967.

ASSISTER AU SPECTACLE

Il est possible de voir *L'Avare* au Théâtre des Osses de Givisiez les 4, 5, 6, 11, 12, 13, 18, 19, 20, 24, 31 mars ainsi que les 1^{er}, 2 et 3 avril. Le spectacle débute à 19h le jeudi, à 20h les vendredis et samedis, ainsi qu'à 17h les dimanches et jours fériés. Renseignements et location au 026 469 70 00 ou www.theatreosses.ch

AGENDA

FRIBOURG

Du 8 au 18 mars:

Exposition à espacefemmes: «Les images mises à nu». Cette exposition, réalisée par Eva Saro, traite du sexisme et du racisme dans les images publicitaires. Infos: www.espacefemmes.org

GENÈVE

Mardi 8 mars:

Journée internationale des femmes. Manifestation organisée par le Collectif 14 juin et la Marche mondiale des femmes. Départ 17h, zone piétonne du Mont-Blanc. Pour les autres actions prévues le 8 mars, voir www.marche-mondiale.ch

Judi 10 mars:

Conférence avec Wilson Borja, syndicaliste et député colombien. Colombie: pourquoi assassine-t-on les syndicalistes? 20h, Uni Mail salle MS 160. Org.: CUAE, CGAS.

Du 17 au 20 mars:

Forum Alternatif Mondial de l'Eau.

Infos: www.fame2005.org

LAUSANNE

Mardi 8 mars:

Journée internationale des femmes.

• Action des femmes du collectif des sans-papiers, 9h, La Fraternité. • Table ronde, à 12h, à l'Université sur le thème des violences envers les femmes. • Rassemblement à St-François à 18h. • Dès 19h, soirée au Centre Chilien Los Andes.

Samedi 12 mars:

Discussion autour de la brochure «Non au dumping salarial et social». Pour davantage d'information sur cette soirée, débutant à 17h30, 079 785 06 24 (Seb.). Org.: [Jeunes MPS \(JMPS\)](http://Jeunes MPS (JMPS)).

Mercredi 16 mars:

Manifestation de la fonction publique contre

les mesures du Conseil d'Etat sur la caisse de pensions. Pl. Saint-François, 17h. Org.: FSF, SUD, SSP

Judi 17 mars:

La gauche, la droite, face à la «libre circulation» et aux «mesures d'accompagnement». Conférence-débat avec Charles-andré Udry, économiste, et Romolo Molo, juriste. Salle des Vignerons du Buffet CFF de Lausanne, 20h15. Org.: Comité référendaire contre le dumping salarial et social

Mercredi 23 mars:

Marx, le droit et l'Etat: soirée de discussion, introduite par Charles-André Udry. A 20h15 à la salle de l'Octogone (1^{er} étage) du Cazard, Pré-du Marché 15. Org.: MPS.

INTERNATIONAL

Samedi 19 mars:

Manifestation européenne pour une autre Europe, sociale, solidaire, égalitaire et pacifique, à Bruxelles. Informations et transport: www.suisse.attac.org

Débats/Films /Musiques/...

● Le 5^e festival antiraciste et antifasciste a lieu du 25 au 27 mars à l'Usine de Genève. Chaque journée de ce festival ouvre un débat à LETAGE et avec la projection de films au Spoutnik. En soirée, le KAB, le ZOO, le PIMENT ROUGE et le MOLOKO accueillent chacun un festival de groupes allant du punk au reggae en passant par le ska. Réservations: <http://www.darksite.ch/rudeboynity>

Irak: une occupation conçue pour durer

Il y a deux ans, les Etats-Unis lançaient leur guerre contre l'Irak. Ils en ont fait une base militaire permanente, qu'ils ne sont pas prêts d'abandonner.



Les Etats-Unis ont fait de l'Irak une base militaire permanente dans la région qu'ils ne sont pas prêts d'abandonner.

PAOLO GILARDI

C'est le 20 mars d'il y a deux ans que le président des Etats-Unis lançait l'offensive programmée contre l'Irak. Six semaines plus tard, le premier mai 2003, déguisé en commandant en chef, George W. Bush annonçait « la fin des opérations militaires majeures » et la victoire de l'armée des Etats-Unis qui, à elle seule, concentre la moitié des dépenses militaires mondiales.

Depuis, les actions de la résistance irakienne se sont intensifiées à tel point que le nombre de soldats étasuniens tués et blessés après le premier mai 2003 est deux fois plus élevé que celui des tués pendant la guerre. Ces difficultés ne doivent pour autant pas inciter au triomphalisme.

Une première étape réussie

En effet, l'opération contre l'Irak – et qui a fait suite à celle contre l'Afghanistan – aura permis la réalisation d'un des trois objectifs principaux de l'administration Bush: l'installation d'une base militaire étasunienne permanente entre la mer Caspienne et le Golfe arabo-persique.

La réalisation de cet objectif avait été initiée, lors de l'intervention de l'automne 2001 contre l'Afghanistan, par l'installation d'une base permanente à Maazar-i-Sharif, dans le Nord du pays, à quelques encablures des champs pétroliers et des réserves de gaz du Caucase.

Les 150'000 hommes actuellement déployés en Irak constituent la partie la plus importante de ce dispositif. Contrairement à ce que la propagande prétend, leur présence en Irak n'a rien de temporaire. Les troupes sont destinées à rester.

Ainsi que le mettent en évidence des auteurs étasuniens, « la doctrine militaire souligne que l'importance stratégique d'une base militaire à l'étranger va au-delà de la guerre durant laquelle elle a été acquise et que

la programmation d'autres missions potentielles utilisant ces nouvelles acquisitions doit être lancée presque immédiatement ». L'évocation de nouvelles missions de sécurisation ainsi que le retour sur le devant de la scène d'autres pays dudit « axe du mal » répond à la nécessité de lancer d'autres missions potentielles qui légitiment le maintien des troupes.

Ce sont par ailleurs deux anciens secrétaires d'Etat républicains, Henri Kissinger et George Schultz – le premier ayant exercé sous Nixon de 1968 à 1974 et le second sous Reagan et Bush père – qui ont le plus clairement exprimé ce point de vue dans une tribune publiée dans le *Washington Post* du 25 janvier 2005. Prenant le contre-pied de ceux qui seraient tentés de voir dans les élections le signal de la démocratisation de l'Irak et, partant, du début du retrait militaire, les deux anciens « faiseurs » de la politique étrangère républicaine plaident pour la poursuite de l'occupation: « Nous devons aborder la question de l'après élections en termes de compatibilité [de leurs résultats] avec nos valeurs et avec le besoin global de sécurité. » Lancée quelques jours à peine avant les élections, cette affirmation avait valeur d'avertissement. Plus clairement encore, développaient-ils, aucune stratégie de sortie ne devrait être mise en place « avant l'élimination des sanctuaires en Syrie et en Iran dans lesquels nos ennemis trouvent refuge et sont instruits ». Voilà, au passage, indiquées les étapes suivantes.

Des valeurs si peu compatibles

Le résultat des élections du 30 janvier relève de toute évidence, pour reprendre les termes de Kissinger et Schultz, de l'incompatibilité de « valeurs ». Il n'y a pas lieu ici de venir sur la controverse de savoir si les élections faisaient partie d'un calcul de l'occupant pour redonner un semblant de légitimité à l'occupation ou si ce dernier a dû s'y plier pour éviter l'insurrection de la majorité chuite du pays.

Mais le mouvement contre la guerre aurait tort de minimiser le résultat des élections. Le succès de la coalition des partis chiites et l'échec humiliant du poulain de l'occupant, le premier ministre fantoche Iyad Allawi, sont aujourd'hui pris à prétexte pour légitimer la poursuite de l'occupation: les valeurs défendues par le grand ayatollah Sistani étant peu conformes, ainsi que l'a affirmé depuis Bagdad la sénatrice Hillary Clinton, à celles « pour lesquelles nos boys sont venus ici ».

Ce qui, en d'autres termes, signifie que, venus pour apporter la démocratie en Irak – les armes de destruction de masse sont oubliées depuis longtemps et la capture de Ousama aussi – les GI's ne partiront que quand les Irakiens auront démontré qu'ils savent utiliser les instruments démocratiques de manière un peu plus compatible avec les visées de Washington.

Toute la gauche radicale et le mouvement antiguerre ont pointé le caractère particulièrement hypocrite des élections du 30 janvier (cf. *La Breche* N°8). L'intellectuel italien Alberto Asor Rosa les a carrément comparées à ce qu'aurait pu être des élections organisées en Italie du Nord sous l'occupation nazie en 1944.

La seule position anti-impérialiste cohérente est celle qui reconnaît aux peuples d'Irak le droit à l'autodétermination.

Ce sont des comparaisons qui ne tiennent pas la route, l'occupation de l'Irak n'ayant rien en commun avec la soumission de l'Europe tout entière à la botte nazie. Cependant, même en passant outre ces distinguos indispensables, on peut se demander qu'aurait dit la gauche radicale – qui crouissait alors dans les camps – si de telles élections avaient été gagnées par une force catholique populaire et que Mussolini n'avait obtenu, à l'instar de I. Allawi, que 15% des suffrages.

Défendre le droit à l'autodétermination

C'est en ce sens que le mouvement contre la guerre se doit de s'appuyer sur le résultat des élections irakiennes. Non pas pour porter son appui aux forces chiites, mais pour exiger le droit des peuples d'Irak – y compris les Kurdes – à l'autodétermination. En effet, le résultat des élections ne se prête à aucune interprétation: malgré les risques d'attentats, c'est en masse que les Irakiennes et les Irakiens se sont rendus aux urnes.

La signification du vote est d'ailleurs parfaitement claire. Dans un pays et une région où les élections relèvent systématiquement de la farce, la participation importante au processus électoral est l'expression évidente d'une volonté d'autodétermination. D'autant plus que, comme le faisait remarquer Patrick Cockburn dans *l'Inde-*

pendent (31.01.05), « les leaders religieux chiites ont appelé les fidèles à se rendre massivement aux urnes pour mettre fin le plus rapidement possible à l'occupation ».

Dès lors, le mouvement antiguerre et les forces de gauche, en premier lieu dans les pays qui participent à l'occupation de l'Irak, se doivent de renforcer la campagne pour le retrait des occupants. Car, la seule position anti-impérialiste cohérente est celle qui reconnaît aux peuples d'Irak le droit à l'autodétermination, dût-elle se traduire actuellement par la victoire électorale de forces religieuses.

La poursuite de l'occupation ne ferait en réalité que les renforcer, que favoriser leur victimisation, de la même manière que l'interruption du processus électoral et l'interdiction du Front islamique de salut (FIS) en Algérie en 1991 avaient renforcé les islamistes et leurs expressions politique et militaire. De plus, elle donnerait une légitimité encore plus grande aux forces politico-militaires les plus réactionnaires, celles liées à la mouvance Al Qaeda.

C'est pourquoi la relance massive d'un mouvement contre la guerre et l'occupation de l'Irak reste d'une dramatique actualité.

Développer un mouvement permanent

Cette relance est aujourd'hui d'autant plus nécessaire que les étapes suivantes de la transformation du Moyen Orient se dessinent à travers la dénonciation du rôle supposé de la Syrie dans la relance des tensions au Liban et sur la question de l'arme nucléaire iranienne.

Sans préjuger des formes et des modalités que prendra la poursuite de l'intervention impérialiste dans la région, tout doit être fait pour s'y opposer. Contre la guerre permanente, il est nécessaire de développer un mouvement permanent antiguerre et anti-impérialiste.

J. J. Bellamy-Foster, H. Magdoff et R. M. Chesney, « Le réseau impérial étasunien et la guerre contre le terrorisme », in *Le nouvel ordre impérial*, Actuel Marx, Paris 2003.

ABONNEZ-VOUS!

Un bulletin de versement est inséré dans ce numéro, pour celles et ceux qui ne sont pas abonnés. Une année (12 N°): Fr. 20.-; soutien dès Fr. 50.-. L'adresse d'expédition, en haut de la page une, indique, après le nom, le numéro d'échéance de votre abonnement ou le caractère promotionnel de l'envoi. Merci de votre soutien.

ABONNEMENT

Talon à renvoyer à **La Breche**, case postale, 1000 Lausanne 20, abonnement@labreche.ch. Vous pouvez aussi faire directement votre versement au CPP 17-247 469-2, **La Breche**, 1000 Lausanne 20.

Je souscris à un abonnement (12 N°/an)

- normal (20.-) de soutien (50.- et plus)
 à l'étranger (50.- / 35 euros)

Nom:..... Prénom:.....

Rue et numéro:.....

NPA et localité:..... Pays:.....

Adresse mail (facultatif):.....

J'offre un abonnement à **La Breche**

- normal (20.-) de soutien (50.- et plus)
 à l'étranger (50.- / 35 euros)

Coordonnée du/de la bénéficiaire:

Nom:..... Prénom:.....

Rue et numéro:.....

NPA et localité:..... Pays:.....

Adresse mail (facultatif):.....

CONTACTS

Pour prendre contact avec le MPS:

MPS, CP 209, 1211 Genève 4, mps-gs@bluewin.ch • MPS-BFS, CP 961, 1700 Fribourg 1, mps-fribourg@bluewin.ch • MPS, CP 120, 1000 Lausanne 20, mps-va@fastnet.ch • MPS, CP 2218, 1950 Sion 2, mpsys@hotmail.com • MPS, CP 2320, 6501 Bellinzona, mps-h@bluewin.ch • MPS, Pf 2002, 4001 Bâle • MPS, Pf 129, 3000 Berne 23 • MPS, Pf 8707, 8036 Zurich.

Coordonnée de la personne à qui envoyer la facture:

Nom:..... Prénom:.....

Rue et numéro:.....

NPA et localité:..... Pays:.....

Adresse mail (facultatif):.....